

Afghanistan
Un retrait
rapide
profiterait aux
terroristes,
selon Trump
Page B 5



Barcelone
La police
abat le
présumé
conducteur
du véhicule-
bélier *Page B 5*

◆ www.ledevoir.com ◆

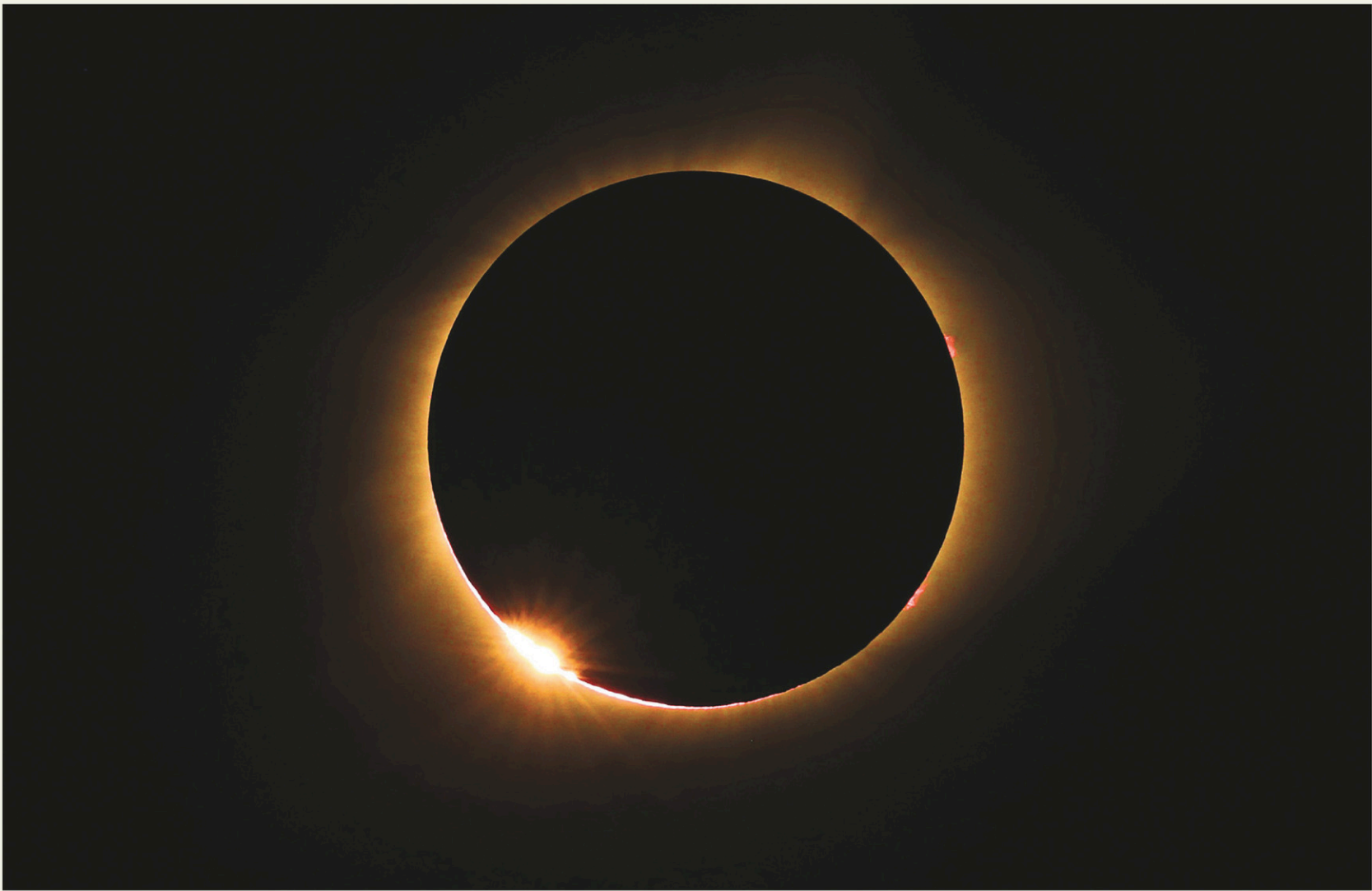
LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 189

LE DEVOIR, LE MARDI 22 AOÛT 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LA NUIT DE JOUR



ANTHONY SOUFFLE ASSOCIATED PRESS

Le spectacle a duré 90 minutes et le temps est resté suspendu pour des millions d'Américains qui ont regardé la Lune masquer le Soleil. Au Québec, l'éclipse n'était pas totale, mais ceux qui l'ont observée n'en étaient pas moins émerveillés. *Page A 5*

MANIFESTATIONS

Labeaume intime aux extrémistes d'éviter sa ville

Le maire de Québec distribue les blâmes à gauche comme à droite

AMÉLI PINEDA

Québec pourrait devenir le point de repère pour les affrontements entre La Meute et les groupes antiracistes, qui promettent de revenir malgré l'invitation du maire Régis Labeaume à «aller se faire voir ailleurs».

«Est arrivé dimanche, ce qui est prévisible lorsqu'on a affaire aux extrémistes... L'extrême

droite provoque en décidant de manifester et l'extrême gauche réplique avec de la violence», a résumé le maire de Québec.

M. Labeaume a répété, lors d'un point de presse lundi, qu'aucun des deux groupes n'est le bienvenu dans la capitale nationale.

«Allez parader ailleurs, a-t-il lancé. Allez à Trois-Rivières ou à Lévis, mais nous, on ne veut pas [vous] voir, ni l'un ni l'autre.»

D'une part, le maire de Québec a condamné les casseurs et la «gang» du militant gauchiste Jaggi Singh, qu'il dit détester; d'autre part, il a dit ne pas faire confiance à La Meute en raison

Lire aussi › Les antifascistes font le jeu de La Meute. L'éditorial de Robert Dutrisac. *Page A 6*

VOIR PAGE A 8 : EXTRÉMISTES

VIOLENCES SEXUELLES SUR LES CAMPUS

Québec veut baliser les relations entre professeurs et étudiants

JESSICA NADEAU

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, veut baliser les relations entre professeurs et étudiants. C'est l'une des nombreuses «suggestions» qu'elle fait aux cégeps et aux universités dans le cadre de sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, rendue publique mardi.

«Les établissements d'enseignement devraient se doter d'un code de conduite prévoyant les principes et balises devant guider, notamment, les relations intimes entre un membre du personnel qui se trouve en situation d'autorité et une étudiante ou un étudiant», peut-on lire dans le document ministériel, qui tient sur une trentaine de pages.

«Je ne suis pas née de la dernière pluie, j'ai fait ma carrière à l'université, je sais qu'il y a toutes sortes de choses qui sont susceptibles d'arriver. Il y a des étudiants qui restent très embêtés avec la situation, surtout quand ça finit mal.»

La ministre donne l'exemple d'un chargé de cours ou d'un directeur de maîtrise qui initierait une relation amoureuse avec une étudiante qu'il serait chargé d'évaluer. «On a entendu des témoignages à cet effet», ajoute la ministre.

Pas d'obligation

Dans sa stratégie ministérielle, la ministre «suggère très fortement» aux établissements post-secondaires de se doter d'une politique spécifique aux violences à caractère sexuel. Une enquête du *Devoir* avait d'ailleurs démontré, en mars dernier, que sur les 65 établissements post-secondaires du Québec, seulement 3 universités et 5 cégeps avaient une telle politique.

VOIR PAGE A 8 : BALISER

AUJOURD'HUI



Actualités › Baisse du nombre de demandeurs d'asile. Les ministres de la Sécurité publique et de l'Immigration ont visité les campements temporaires de Lacolle. *Page A 3*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ESSAI

Pour une révolution de la parentalité

La maternité, cause profonde du sexisme, selon Marilyse Hamelin

ANNABELLE CAILLOU

Les femmes au foyer, les hommes au travail: une image du passé, révolue, enterrée, faisant désormais place à un monde égalitaire entre les deux sexes? «Laissez-moi rire. S'il y a une chose dont je suis convaincue, c'est que je ne verrai pas ça de mon vivant», écrit l'auteure et journaliste indépendante Marilyse Hamelin dans son essai *Maternité, la face cachée du sexisme* (Leméac, 2017), qui fera son entrée dans les librairies québécoises mercredi.

Les femmes ont beau avoir investi massivement le marché du travail ces dernières décennies, aspirant à des carrières aussi prometteuses que leurs concurrents masculins, elles sont toujours victimes de discrimination de la part des employeurs. Salaires, promotions, employabilité, cheminement de

VOIR PAGE A 8 : PARENTALITÉ



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

L'auteure Marilyse Hamelin propose un plaidoyer pour l'égalité parentale.

PATRIMOINE

La rivière des Outaouais désignée comme lieu historique

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

C'est à bord d'un bateau tout blanc que Luc Fortin, le ministre de la Culture et des Communications du Québec, a désigné lundi la rivière des Outaouais comme «lieu historique». «Cette désignation-là va nous permettre de mettre en valeur l'histoire de la rivière des Outaouais, mais surtout de transmettre aux générations futures toutes les connaissances nécessaires et l'histoire de cette rivière», a affirmé le ministre Fortin à l'occasion de sa conférence de presse orchestrée sur un bateau voguant entre Gatineau et Ottawa.

Son attaché de presse, Karl Filion, précise cependant au *Devoir* que ce geste est avant tout d'ordre symbolique. Il n'y a aucune mesure de protection ou de promotion particulière prévue, même si «c'est seulement la deuxième fois qu'on désigne un lieu de la sorte grâce à la nouvelle loi de 2012».

L'inscription du lieu n'entraîne en effet aucune limitation par exemple «dans la construction ou pour la protection des berges», explique l'attaché de presse du ministre. Alors, quelle est la nature de ce geste? «Le geste immédiat, c'est de l'inscrire au registre» du patrimoine.

Au cabinet du ministre de l'Environnement du Québec, David Heurtel, on répond essentiellement que cette désignation relève du ministère de la Culture et des Communications. «Elle ne prévoit aucune mesure de protection supplémentaire», confirme l'attachée de presse du ministre, Émilie Simard.

La désignation symbolique concerne la portion de la rivière des Outaouais qui est située dans les limites territoriales du Québec. Elle exclut en outre les îles, les affluents de la rivière et le bassin hydrographique à laquelle elle appartient.

Le ministre Fortin a indiqué que ces 1271 kilomètres du cours d'eau à la frontière du Québec et de l'Ontario ont été importants pour les Premières Nations, la traite des fourrures et le commerce du bois. Pour Sentinelle Outaouais, un groupe voué à la protection de la rivière, cette désignation bien que toute symbolique s'avère néanmoins porteuse d'espoir. «Alors que nous avons longtemps dénoncé le fait qu'il n'y avait pas de vision commune ni de plan d'action pour le bassin de la rivière des Outaouais, les événements d'aujourd'hui nous prouvent que tout est possible», a indiqué le groupe, qui souhaite désormais réunir les différents acteurs des bassins versants en vue d'obtenir des actions concrètes.

Tout comme l'Ontario

Pour rendre publique cette annonce, le ministre québécois voguait de conserve avec la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, et de la députée provinciale de l'Ontario dans la circonscription d'Ottawa-Vanier, Nathalie Desrosiers.

«La rivière des Outaouais a une grande histoire pour les peuples autochtones, aussi pour le commerce», a répété elle aussi Catherine McKenna. C'est aussi le futur. Nous savons qu'avec les changements climatiques, nous devons faire tout ce qu'on peut pour protéger nos rivières.»

L'Ontario avait déjà accordé l'an passé une désignation patrimoniale à la rivière des Outaouais pour la portion qui traverse son territoire. Québec emboîte donc le pas à l'Ontario dans le registre du symbolique.

Selon le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, Michel Prévost, le gouvernement du Québec corrige de la sorte une anomalie. «Comment est-ce qu'on pouvait dire que la rivière était historique et patrimoniale d'un côté et dès qu'on arrive au milieu de la rivière du côté québécois, elle ne l'était plus. Alors aujourd'hui, je pense qu'enfin la rivière va être patrimoniale des deux côtés», a-t-il expliqué à La Presse canadienne.

Après le Saint-Laurent

Le 22 juin dernier, le gouvernement du Québec avait désigné, à l'occasion d'une autre sortie en bateau, le fleuve Saint-Laurent comme «lieu historique». C'était la première annonce du genre en vertu de la nouvelle loi.

Le premier ministre, Philippe Couillard, s'était toutefois empressé de préciser ce faisant que ce classement ne devait en aucune façon entraver le développement économique. La désignation n'était accompagnée d'aucune nouvelle réglementation environnementale ni de mesure pour protéger des lieux historiques considérés désormais comme menacés au fil du fleuve, par exemple les quais des municipalités, les phares ou les épaves maritimes.

«Ce n'est pas une annonce de nouveau règlement. C'est une annonce qui est de l'ordre de la fierté nationale», avait alors résumé le premier ministre devant les médias, afin de bien baliser la portée réelle du geste.

L'annonce d'hier au sujet de la rivière des Outaouais est-elle à situer dans les mêmes limites? «Oui, c'est la même chose, le même concept», a indiqué au *Devoir* l'attaché de presse du ministre de la Culture.

Avec Alexandre Shields
Le Devoir

RÉNOVATION DU PARLEMENT D'OTTAWA

Le carillon sera-t-il réduit au silence ?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que Big Ben a été condamné au silence pour que s'entendent mieux les pics des restaurateurs, le sort de son cousin canadien demeure un mystère. On ignore toujours, à Ottawa, si le carillon de la Tour de la Paix restera en fonction lorsque l'édifice du Centre qu'il jouxte fermera ses portes en 2018 pour une longue cure de rajeunissement.

«Aucune décision n'a encore été prise», indique au *Devoir* Andrea McCrady, la carillonneuse en titre. «J'imagine que lorsqu'une décision sera prise, je serai parmi les premières informées!»

Le carillon d'Ottawa se distingue de Big Ben du fait qu'il compte 53 cloches, contre seulement 5 à Londres — Big Ben lui-même ainsi que les quatre quarter bells marquant les quarts d'heure.

Aussi le carillon canadien ne marque-t-il pas seulement les heures et leurs quarts. Il est utilisé comme instrument de musique: le carillonneur du Dominion — M^{me} McCrady depuis 2008 —

53

Nombre de cloches du carillon de la Tour de la Paix à Ottawa. A Londres, Big Ben n'en compte que cinq.

exploite ses quatre octaves et demie chaque jour pour livrer une ritournelle sur l'heure du midi. L'été, le concert quotidien dure une heure.

M^{me} McCrady ignore donc si elle aura encore un emploi l'été prochain, date à laquelle l'édifice abritant la Chambre des communes et le Sénat sera vidé pour être rénové.

Cette fermeture s'inscrit dans un vaste programme de restauration de l'enceinte parlementaire. La bibliothèque a été entièrement restaurée (136 millions), tout comme l'édifice Wellington, qui abrite notamment des salles de comité (425 millions).

Toujours coiffé de grues, l'édifice de l'Ouest devrait rouvrir ses portes à l'été 2018



BEN STANSALL AGENCE FRANCE-PRESSE

Haute de 96 mètres, la tour victorienne du palais de Westminster, un des monuments les plus photographiés du Royaume-Uni, doit subir une cure de jouvence de 29 millions de livres (47 millions de dollars).

« Nous perdons une partie de Londres »

Des rénovations au Palais de Westminster feront (presque) taire Big Ben pendant quatre ans

ROBIN MILLARD

à Londres

Plus d'un millier de personnes se sont rassemblées lundi midi à Londres devant le parlement pour écouter religieusement les douze derniers coups sonnés par Big Ben avant un silence forcé de quatre ans pour rénovation, qui provoque un fort mécontentement.

«J'ai vécu ma vie à côté d'elle. Nous perdons une partie de Londres», a confié à l'AFP Denise Wiand, qui vit de l'autre côté de la Tamise. «J'ai 72 ans et je crains que ce soit la dernière fois que je l'entends! C'était très émouvant.»

Dans une ambiance solennelle, touristes, habitants et même députés ont écouté en silence les derniers «bongs», avant d'applaudir une fois le douzième coup sonné.

«La foule écoutait vraiment attentivement. Nous sommes là, nous voulons entendre le moindre son. C'est presque un moment historique», a déclaré à l'AFP Thomas Moser, un touriste allemand de 54 ans.

Haute de 96 mètres, la tour victorienne du palais de Westminster, un des monuments les plus photographiés du Royaume-Uni, doit subir une cure de jouvence de 29 millions de livres (47 millions de dollars).

Big Ben, l'imposante cloche de 13,7 tonnes, va être déconnectée et ne sonnera plus les heures comme elle l'a fait depuis 158 ans presque sans discontinuer, accompagnée d'un carillon de quatre cloches plus petites pour les quarts d'heure.

L'horloge continuera néanmoins de fonctionner grâce à un mécanisme électrique de substitution, et au moins un de ses quatre cadrans restera toujours visible au public.

Symbole de «stabilité, de solidité et de continuité»

«C'est comme si elle nous disait au revoir», a déclaré le député travailliste Stephen Pound, sorti spécialement du parlement pour assister à ce moment.

Alors que les négociations du Brexit ont ouvert une période d'incertitude pour les ha-



VICTORIA JONES AGENCE FRANCE-PRESSE

L'imposante cloche de Big Ben, de 13,7 tonnes, sera déconnectée et ne sonnera plus les heures comme elle l'a fait depuis 158 ans presque sans discontinuer.

« Le son de cette cloche représentait la stabilité, la solidité, la continuité »

Stephen Pound, député travailliste

bitants du Royaume-Uni, la population semble particulièrement attachée à ses symboles nationaux.

«Je suis vraiment triste, a ajouté M. Pound. Le monde est devenu inquiétant, dangereux, effrayant. Le son de cette cloche représentait la stabilité, la solidité, la continuité.»

Selon le calendrier actuel des travaux, Big Ben ne devrait sonner que pour le jour du Souvenir, jour de commémoration des soldats tombés au combat, en novembre, et pour le Nouvel An.

(863 millions). C'est dans ce bâtiment, où une Chambre des communes temporaire au plafond de verre a été construite, que seront déménagés les occupants et activités de l'édifice du Centre.

L'échéancier et le budget pour la restauration de ce dernier ne sont pas encore finalisés, mais en 2008, on avait estimé qu'il faudrait un demi-milliard de dollars et sept ans pour achever ce volet du projet.

A Londres, Big Ben doit se taire, car il aurait assourdi les travailleurs devant restaurer la tour elle-même. A Ottawa, la situation pourrait être différente, puisque les travaux s'effectueraient dans l'édifice contre lequel s'appuie la Tour de la Paix.

Quant aux comparaisons, il faut savoir que Big Ben pèse 13 760 kilogrammes contre 10 090 pour le bourdon d'Ottawa. Il est aussi plus vieux: Big Ben a sonné pour la première fois en 1859, tandis que le carillon d'Ottawa a été inauguré en 1927.

La tour de Big Ben s'élève à 96 mètres, tandis que la Tour de la Paix n'en fait que 91.

Le Devoir

«C'était comme une minute de silence», a estimé le député conservateur Peter Bone, qui fait partie d'un groupe d'élus ayant demandé à ce que la célèbre cloche puisse également résonner le 19 mars 2019, qui doit marquer la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

«Il est absolument essentiel que la cloche sonne pour célébrer le retour du pouvoir à Westminster», a-t-il martelé.

Un silence qui dérange

Ces derniers jours, plusieurs élus s'étaient indignés des quatre ans de silence imposés à cet emblème national. La première ministre Theresa May était intervenue en exigeant des responsables de la Chambre des Communes qu'ils modifient le calendrier des travaux.

Mais pour Steve Jaggs, le gardien de la Grande Horloge, cette opération de rénovation est essentielle.

«Nous parlons d'un des symboles internationaux de la démocratie. Nous nous devons de le préserver, afin que les générations futures puissent continuer à l'admirer», a-t-il expliqué.

D'autant que ces travaux sont probablement les plus importants jamais entrepris sur la tour, selon Tom Brake, le député responsable de la commission pour la conservation du parlement.

«Il s'agit d'un édifice qui appartient au patrimoine mondial, il doit être maintenu selon certaines normes», a-t-il indiqué.

Face aux réactions virulentes, le Parlement avait néanmoins annoncé dans un communiqué qu'il pourrait faire marche arrière.

«À la lumière des inquiétudes exprimées par un certain nombre de députés, la commission de la Chambre des Communes va réévaluer la durée pendant laquelle les cloches resteront silencieuses», avait déclaré un porte-parole mercredi.

Selon un sondage de l'institut YouGov, les Britanniques penchent plutôt (44%) pour la mise sous silence de Big Ben pendant les travaux, sauf occasions spéciales, que pour une solution permettant de le maintenir en activité.

Agence France-Presse

ACTUALITÉS

FACEBOOK

Le sénateur Boisvenu se désabonne de groupes hostiles aux immigrants

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

Le leadership conservateur Laux Communes et au Sénat refuse de commenter la décision du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu de quitter les groupes Facebook hostiles à l'immigration dont il était membre jusqu'à tout récemment, et qu'il disait vouloir continuer à suivre.

Le sénateur Boisvenu affirmait vendredi dernier qu'il ne comptait pas annuler son adhésion à un groupe fréquenté par des sympathisants de La Meute, «NON aux accommodements religieux», et à celui appelé «Amis patriotes de Marine Le Pen», consacré à la dirigeante du Front national.

En entrevue téléphonique avec La Presse canadienne, il avait fait valoir que l'on ne pouvait «absolument pas» apposer une étiquette anti-immigration à ces groupes, qu'il suivait «par curiosité» et dont il comptait demeurer membre.

Le sénateur est cependant revenu sur sa décision, puisque les deux groupes Facebook ne figuraient plus sur la liste de ceux auxquels il adhère, lundi. Il a été impossible d'obtenir des explications sur les motifs derrière ce désabonnement au moment de publier ces lignes, lundi après-midi.

Au bureau du chef conservateur, Andrew Scheer, on n'a pas voulu commenter au sujet de «communications internes», a signalé un porte-parole, Jake Enwright. «Je continue de vous référer au bureau du leader de l'opposition au Sénat», a-t-il écrit dans un courriel.

Chez le sénateur Larry Smith, on a assuré qu'aucune consigne n'avait été donnée au sénateur Boisvenu, mais on n'a pas été plus loquace. «On a regardé ça et jugé que ce n'était pas nécessaire d'interroger le sénateur Boisvenu», a indiqué une porte-parole, Nicole Beck.

La semaine dernière, le sénateur conservateur s'était désabonné du groupe de PE-GIDA Québec sur Facebook en plaidant qu'il l'avait rejoint «peut-être par accident» lorsque La Presse + l'avait interrogé sur cette situation.

Il a maintenu cette version des faits vendredi dernier en entrevue avec La Presse canadienne.

Au fil de cet entretien téléphonique, il avait ensuite partagé ses inquiétudes par rapport aux politiques migratoires du gouvernement de Justin Trudeau et s'était vigoureusement porté à la défense de celles de la présidente du Front national, Marine Le Pen.

«Elle ne s'est jamais opposée à l'immigration. Ça, ce sont les médias qui véhiculent ces idées-là», avait lancé Pierre-Hugues Boisvenu à l'autre bout du fil.

«Ce qu'elle dit, c'est qu'elle est contre l'immigration débridée, elle est contre l'entrée massive [d'immigrants] en France — en France, j'y vais régulièrement, et le portrait de la France a changé au cours des 15 dernières années de façon assez grave dans certains secteurs», avait-il soutenu.

«Allez faire un tour à Marseille! Allez à Marseille; Marseille est devenue une ville où on ne retrouve plus le profil de la France telle qu'elle l'était il y a 20 ans», avait enchaîné le sénateur connu pour sa défense de la loi et de l'ordre.

Il avait d'ailleurs partagé sur sa page Facebook des publications témoignant de son opposition à Emmanuel Macron, qui a finalement eu le dessus sur sa rivale d'extrême droite.

La Presse canadienne

Les demandeurs d'asile sont moins nombreux

Les ministres de la Sécurité publique et de l'Immigration visitent les camps de Lacolle

LISA-MARIE GERVAIS

Saint-Bernard-de-Lacolle — Le nombre de demandeurs d'asile qui traversent aux environs du poste douanier de Lacolle a diminué de moitié au cours des trois derniers jours: environ 140 personnes sont désormais interceptées par les autorités par jour, alors qu'elles étaient plutôt 250 à l'être quotidiennement la semaine dernière.

Il est toutefois difficile de prédire si cette tendance se maintiendra, a indiqué le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, en visite dans les campements de Saint-Bernard-de-Lacolle, qui accueillent ces jours-ci un grand nombre de demandeurs d'asile, notamment haïtiens. «Il y a encore un nombre important de personnes qui [entrent] et personne ne peut dire si [les chiffres] de ces 2-3 jours peuvent renverser la tendance, mais ils sont considérablement moins nombreux», a-t-il dit lors d'un point de presse en compagnie du ministre de l'Immigration Ahmed Hussen et de la députée de Château-Lacolle, Brenda Shanahan. «Le nombre de personnes qui passent à travers le processus et qui quittent [le camp] est plus grand que le nombre de personnes qui arrivent. [...] C'est une amélioration.»

Le rythme des premières démarches, notamment l'enquête de sécurité, s'est accéléré grâce à l'ajout de ressources humaines, mais également de machines à empreintes digitales, a indiqué le ministre Hussen, qui assure que plusieurs problèmes ont été corrigés depuis sa première visite il y a trois semaines. Toutefois, les délais pour simplement déterminer si une demande d'asile est recevable sont toujours de cinq mois à l'heure actuelle. Immigration Canada a donc ajouté et redéployé ses effectifs, notamment à Montréal et dans un nouveau camp mis sur pied à Cornwall, pour statuer plus rapidement sur la recevabilité des demandes. «On traite actuellement 95 dossiers par jour, on essaie d'arriver à 200, et l'objectif ultime est d'en traiter 500 par jour», a dit le ministre. Aux 20 agents d'Immigration Canada venus en renfort s'ajoutent 10 autres au cours de la semaine.



Ralph Goodale et Ahmed Hussen, respectivement ministres de la Sécurité publique et de l'Immigration, ont une fois de plus tenté de décourager les gens de traverser la frontière de manière irrégulière. Depuis quelques mois, 85 % des personnes ayant agi de la sorte sont originaires d'Haïti.

Les représentants du gouvernement fédéral ont encore une fois insisté sur le fait que fouler le sol canadien à travers un chemin non officiel n'est en aucun cas un passe-droit pour être accepté comme réfugié au Canada. «C'est vraiment important de balayer les mythes et que les gens comprennent très clairement que les lois canadiennes s'appliquent. Sauter la frontière n'est pas une bonne chose à faire», a insisté le ministre Goodale. Son homologue à l'Immigration est allé plus loin en insistant sur le fait que non seulement cela ne donnait pas d'avantages, mais que c'était «illégal» et «potentiellement dangereux». «On décourage les gens de le faire», a-t-il dit, ajoutant qu'il s'était

8000

C'est le nombre de personnes qui sont entrées de manière irrégulière au Canada depuis juin.

servi de ses réseaux sociaux pour passer le message.

Mission en Floride

Membre du comité provincial-fédéral créé pour faire face à l'afflux de migrants, le député de Bourassa, Emmanuel Dubourg, sera nouvellement mis à profit dans cette campagne pour contrer la désinformation. Originaire

d'Haïti, le député se rendra cette semaine à Miami pour rencontrer des médias et des membres de la diaspora, parmi l'une des plus importantes hors Caraïbes, pour leur expliquer les politiques canadiennes d'immigration et d'accueil de réfugiés. Ces derniers mois, environ 85 % des personnes ayant traversé irrégulièrement la frontière pour demander l'asile au Canada sont originaires d'Haïti. Devant les récentes déclarations du président Trump, plusieurs d'entre elles craignent de perdre leur statut de protection temporaire accordé après le séisme de 2010 par le gouvernement Obama.

Trop peu trop tard? Absolument pas, a rétorqué le ministre Ahmed Hussen. «M. Goodale et moi n'avons cessé de

décourager les gens de traverser la frontière de manière irrégulière. Et nous le faisons depuis des mois et des mois. Ce n'est pas du tout un message nouveau, c'est simplement que nous le [faisons passer] de manière plus agressive.»

Ralph Goodale a tenu à rappeler que le Canada a le devoir d'accueillir une personne arrivant sur son territoire et que la loi sur l'immigration et le statut de réfugié contient une disposition très claire à cet effet. Il a assuré qu'il n'y aurait pas de compromis sur la sécurité, pas plus que sur les obligations internationales du Canada, a-t-il soutenu.

Le Devoir

DOSSIERS MÉDICAUX INFORMATISÉS

Autre pomme de discorde entre Barrette et Philpott

PATRICE BERGERON
à Québec

Le gouvernement fédéral va investiguer sur le manque d'accès à des dossiers médicaux informatisés au Québec.

La ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, réplique ainsi à la plus récente sortie de son homologue québécois, Gaétan Barrette, qui a croisé le fer à quelques reprises avec elle ces dernières années, notamment sur la contribution fédérale au financement du système de santé.

M. Barrette soutient en effet que le Québec n'a pas eu sa part des investissements d'Inforoute Santé du Canada (ISC) et souffrirait d'un manque à gagner de 117 millions dans ce domaine, selon ce que révélait La Presse + lundi. Dans une lettre adressée à M^{me} Philpott, le ministre affirme que le Québec n'a reçu que 17,6 % de l'enveloppe, alors qu'il représente 23,2 % de la population du Canada.

Dans une conférence de presse en marge d'un

congrès médical à Québec, lundi, M^{me} Philpott a été questionnée sur le manque à gagner soulevé par M. Barrette, mais elle n'a jamais fait mention du montant évoqué ni de son homologue.

Elle a cependant fait référence à des échanges la veille avec la présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Diane Francœur.

«J'ai eu une conversation très sérieuse avec M^{me} Francœur hier, et c'est un de ses enjeux prioritaires, le manque

d'accès aux dossiers médicaux informatisés, a-t-elle dit. Je l'ai assurée que j'allais investiguer sur les détails de cet enjeu pour déterminer comment nous pourrions donner aux médecins du Québec un meilleur accès à des dossiers informatisés.»

Or, une intervention ou une «investigation» fédérale pourrait être perçue comme une ingérence d'Ottawa dans un champ de compétence du Québec. A maintes reprises au cours des deux dernières, sur la question du financement fédéral du système de santé, le

ministre Gaétan Barrette s'est opposé à toute velléité du gouvernement Trudeau d'accorder une enveloppe conditionnellement à des critères et des cibles précises.

Rappelons que la mise en place du Dossier santé Québec (DSQ), soit l'informatisation des dossiers médicaux, a fait l'objet de nombreux ratés et dépassements de coûts au cours des années. Son coût total est évalué à plus d'un milliard de dollars.

La Presse canadienne

TRANSFERTS EN SANTÉ

Le Manitoba conclut à son tour une entente avec Ottawa

Winnipeg — Le Manitoba n'est plus la dernière province à résister encore au gouvernement fédéral dans le dossier des transferts en matière de santé.

Le gouvernement progressiste-conservateur de Brian Pallister a signé lundi une entente bilatérale avec Ottawa, qui prévoit un transfert fédéral supplémentaire de 400 millions sur 10 ans. Ces sommes devront être allouées spécifiquement aux soins à domicile, à la santé mentale et aux toxicomanies. Il s'agit de la part du Manitoba

dans l'enveloppe de 11 milliards sur 10 ans offerte par Ottawa l'automne dernier.

Les provinces et territoires avaient d'abord fait front commun, juste avant Noël, pour refuser l'offre finale d'Ottawa, afin d'obtenir des transferts plus importants et moins «ciblés», mais les gouvernements ont ensuite tour à tour conclu des ententes bilatérales avec le fédéral.

Trois des provinces les plus peuplées du pays — le Québec, l'Ontario et l'Alberta — ont tenu jusqu'au mois de mars.

Seul le Manitoba résistait encore, en soutenant que les transferts fédéraux ne permettraient pas aux provinces de répondre à la demande croissante en matière de santé. Cette résistance a peut-être donné quelques fruits: une enveloppe forfaitaire de 5 millions, cette année seulement, pour lutter contre les maladies rénales et faire face à la crise des opioïdes au Manitoba.

Le ministre de la Santé de la province, Kelvin Goertzen, a soutenu lundi que les nouvelles sommes seront fort

utiles, mais il persiste à dénoncer la trop faible augmentation des transferts fédéraux en matière de santé. Il promet de continuer la lutte pour obtenir un véritable accord national négocié et pérenne.

Le dernier accord, arrivé à échéance l'an dernier après 13 ans, prévoyait une hausse des transferts fédéraux de six pour cent par année. En vertu des ententes bilatérales conclues par les libéraux de Justin Trudeau, les transferts augmenteront plutôt d'environ trois pour cent par année pendant

10 ans. Le ministre Goertzen estime que le Manitoba perdra ainsi 2,25 milliards en 10 ans.

Maintenant qu'il a conclu des ententes bilatérales avec les dix provinces et les trois territoires, le gouvernement fédéral élaborera des mécanismes pour évaluer la façon dont seront utilisés les transferts dans les secteurs ciblés de la santé mentale et des soins à domicile, rappelle la ministre canadienne de la Santé, Jane Philpott.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



Avec les téléphones intelligents et les réseaux sociaux, où chacun envoie une image de bonheur personnel, la pression pour être soi-même heureux est encore plus forte, selon le pédiatre Colin Michie.

L'égoportrait, symbole de l'individualisme libéral

L'essayiste Will Storr dénonce l'impossibilité du perfectionnisme social

L'égoportrait et les réseaux sociaux représentent la forme suprême d'une culture qui a débuté à l'ère tribale, s'est poursuivie avec Aristote et qui atteint son apogée dans la Silicon Valley, selon un livre critique de Will Storr. La quête du perfectionnisme social peut mener au suicide. Analyse.

EMMANUEL GARESSUS

Dangereux, l'égoportrait posté sur Facebook ou Instagram? Révéléateur d'une philosophie économique, selon Will Storr, journaliste «long format». Ce dernier y voit davantage qu'un désir de se présenter sous ses meilleurs atours. L'égoportrait serait la forme suprême de l'individualisme et du néolibéralisme.

Avec l'égoportrait, le héros, c'est moi. Une quête d'idéal qui pousserait même au suicide en raison de l'impossibilité du perfectionnisme social qu'il promet, selon son ouvrage *Selfie: How We Became So Self-Obsessed and What It's Doing to Us* (Will Storr, Picador, 2017). Mieux qu'un livre économique, c'est un voyage historique et philosophique jusqu'aux origines de l'individualisme.

Le besoin d'être beau

Le danger est précis. Selon l'OMS, on dénombre davantage de suicides que de morts par violence interpersonnelle. Le taux de suicide est au plus haut de-

puis trente ans aux États-Unis, malgré l'usage croissant des antidépresseurs. C'est en partie le résultat du «perfectionnisme social», selon Will Storr. Plus exactement de la perfection vue par l'autre. Car «ce que je suis dépend beaucoup de ce que je pense que les autres pensent de moi», affirme l'expert Charles Cooley, cité par Will Storr.

L'égoportrait exprimerait le besoin d'être extraverti, optimiste, beau, travailleur, sportif, et capable de rendre le monde meilleur, selon Gordon Flett, professeur à l'Université de Toronto.

Avec les téléphones intelligents et les réseaux sociaux, où chacun envoie une image de bonheur personnel, la pression pour être soi-même heureux est encore plus forte, selon le pédiatre Colin Michie. L'individu passe un temps fou à filtrer et à éditer son autoportrait avant de le poster. Comme la réalité diffère de la photo, les conséquences peuvent être dramatiques. Pas moins de 56% des amis et membres de la famille d'une personne qui s'est suici-

dée parlent du défunt comme d'un «perfectionniste», selon les travaux de Gordon Flett.

Du «self tribal» au «self numérique»

Le problème est en grande partie culturel et lié à la montée en force du libéralisme, selon l'auteur. *Selfie* décrypte l'individualisme à partir du «self tribal», du besoin de statut, de réputation et de hiérarchie d'il y a 12 000 ans. Il se poursuit chez les Grecs anciens, lesquels associent le physique et l'éthique, le beau et le bien. C'est avec Aristote que naît l'individualisme, l'idée selon laquelle chacun est responsable de soi-même.

Will Storr accompagne son approche historique par une «géographie de la pensée», pour reprendre Richard Nisbett. Plus on se dirige vers l'ouest et plus on maximise l'estime de soi et l'individualisme. En Orient, avec Confucius, l'ambition perfectionniste de l'individu s'efface au profit du désir d'harmonie. Le voyage se terminera logiquement avec le «self numérique» de la Silicon Valley en 2017.

Mais l'individualisme atteint son apogée aux États-Unis. En 1859, le best-seller s'appelle *Self Help* de Samuel Smiles, lequel demande aux jeunes de ne faire appel qu'à soi-même pour atteindre un but.

La libérale Ayn Rand (1905-1982), auteure de «la vertu de l'égoïsme» et du best-seller *Atlas Shrugged* (1957), y joue un rôle

majeur. Alan Greenspan, le président de la Fed de 1987 à 2007, a été très proche d'elle. Steve Jobs l'a évoquée comme un guide de sa vie. Donald Trump s'en est aussi revendiqué. C'est avec Ayn Rand que le capitalisme est promu pour ses mérites moraux et pas seulement économiques.

Ayn Rand est plus actuelle que jamais dans la Silicon Valley, au sein des entrepreneurs qui veulent changer le monde et qui croient que la réussite dépend à 100% de soi-même. C'est un véritable phénomène culturel. Louis Rossetto, cofondateur du magazine de l'innovation qu'est *Wired*, est lui-même libertaire.

Dans cette *gig economy* (l'économie sans emploi fixe), l'individu est libre. On parle même de «zero-hour contract». La responsabilité de l'employeur est minimisée, celle de l'employé maximisée. Ce dernier doit lui-même faire fructifier son savoir, se former et assurer sa prévoyance. S'il ne trouve pas d'emploi, c'est sa faute.

Mais comme chacun est imparfait, au sein de la «génération selfie», l'échec est fréquent. Will Storr rejette donc violemment cette forme d'individualisme libéral. Il faut distinguer le bonheur et la réussite économique, explique-t-il, et mettre fin à la guerre pour la perfection.

Recycler le CO₂ pour en faire du carburant?

Le dioxyde de carbone est le gaz à effet de serre en grande partie responsable du réchauffement climatique causé par l'homme

JEANNE LAUDREN

Deux chercheurs français sont à l'origine d'une première mondiale: transformer du dioxyde de carbone en méthane, qui à l'avenir pourra par exemple servir de carburant. Ou comment recycler en partie le gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.

Et si on recyclait le CO₂ pour en faire du carburant?

Un carburant (le méthane) créé par du CO₂ transformé grâce à de l'énergie solaire et à un catalyseur en fer, cela vous semble compliqué? Pas tant que ça.

Le dioxyde de carbone (CO₂) est le fameux gaz à effet de serre responsable de 63% du réchauffement climatique causé par l'homme (à cause de ses voitures et de ses sites industriels notamment). Environ 35 milliards de tonnes de CO₂ sont émises chaque année. Mais aujourd'hui, seulement 1% des émissions de ce gaz qui donne la fièvre à la planète sont recyclées. De toute évidence, on peut faire mieux et plus vertueux.

C'est sur ce point que se sont penchés deux chercheurs français du Laboratoire d'électrochimie moléculaire de l'Université Paris-Diderot, dont les travaux ont été publiés dans la revue *Nature* le 17 juillet 2017.

Ensemble, ils ont mis au point un processus consistant «à stocker l'énergie solaire, qui est inépuisable, dans une molécule de CO₂ afin de la transformer en méthane», explique Marc Robert, l'un de ces chercheurs. Lors de son exploitation, le méthane est brûlé et redevient du CO₂.

«C'est un cycle circulaire du recyclage du CO₂», ajoute Julien Bonin, son collègue.

Cette découverte, importante pour la communauté scientifique, est «une première mondiale qui ouvre le champ des possibles», se réjouit Julien Bonin.

En effet, 90% du gaz naturel est constitué de méthane. Celui créé à partir de CO₂ pourrait donc être injecté dans le réseau de distribution et être valorisé sous forme d'électricité, de chaleur ou de carburant automobile.

«L'autre intérêt est de stocker l'énergie solaire en utilisant les infrastructures déjà existantes – comme les réservoirs et conduites de gaz – pour couvrir les besoins pendant une période où le solaire et l'éolien ne pourraient couvrir directement les besoins énergétiques», précise Julien Bonin.

Catalyseur à base de fer

En 2010-2011, ils commencent leurs recherches «sans avoir l'objectif de faire de l'énergie»: «On s'est focalisés sur l'utilisation d'un catalyseur [une molécule permettant d'augmenter la vitesse d'une réaction chimique] à base d'un métal très présent afin que le coût soit moindre», expliquent les chercheurs. Ce sera le fer, le métal «le plus abondant à la surface de la Terre».

S'y ajoute l'utilisation d'une énergie renouvelable, la lumière solaire. Et cela fonctionne. Un carburant est créé à partir du CO₂: le méthane.

Ils ne sont pas les seuls à s'intéresser à cette transformation. Fin juin, des chercheurs australiens de l'Université d'Adelaïde ont ainsi mis au point leur propre catalyseur permettant la transformation, après en avoir testé une centaine. Le leur est fait d'un matériau fabriqué à partir d'un réseau organométallique au zirconium dopé au ruthénium.

«Ces travaux ont un réel intérêt scientifique», concède Marc Robert. Mais le zirconium est un métal moyennement abondant, dont les réserves sont estimées à environ 40 ans au rythme actuel d'utilisation. Quant au ruthénium, c'est un métal très rare et très cher.»

Imaginer des applications utilisant de tels métaux est illusoire. D'où l'intérêt d'un catalyseur à base de fer: 2400 mégatonnes de ce métal banal sont produites chaque année pour un prix de 0,16 euro le kilo. Ce qui revient tout de même 150 000 fois moins cher qu'avec le ruthénium.

Bactérie à méthane vert

Au Japon, des scientifiques se penchent sur la création de méthane à partir de CO₂. Les chercheurs de l'Agence japonaise des sciences et technologies maritimes développent ainsi depuis 2010 leur processus, qui consiste à stocker à plusieurs kilomètres sous terre une bactérie avec du CO₂, ce qui permettrait la création de méthane.

«Il faut des procédés simples, potentiellement implantables partout, sans risque particulier et utilisables à toutes les échelles, affirme Marc Robert. De ce point de vue, cultiver des bactéries sous terre pour produire du méthane paraît une solution bien complexe techniquement.»

Pour développer à plus grande échelle leur processus, un «travail difficile» attend les deux chercheurs français et leur équipe: la compréhension des différentes étapes de cette transformation, au niveau moléculaire. Ce qui passe aussi par une recherche d'investissements: les chercheurs ont été contactés par des industriels «intéressés par les diverses applications et par le marché du biogaz en plein essor».

Comme le soulignent les chercheurs, «le procédé pourrait à terme être une solution pour produire du méthane vert». Ils regrettent néanmoins qu'il n'y ait pas plus d'investissements publics et privés pour soutenir les chercheurs français qui travaillent sur ces thématiques «alors qu'on vit le début d'une immense révolution sociétale et économique à l'échelle mondiale».

Ce procédé qui, à terme, pourrait être une source d'énergie de substitution à l'énergie fossile, ne connaîtra pas une application industrielle avant au moins 10 ou 15 ans. Et il ne permettra pas d'empêcher l'émission de CO₂.

«Il ne faut pas attendre des scientifiques des solutions miracles», affirme Marc Robert. Pour réduire l'émission de CO₂, la solution se trouve dans un mode de fonctionnement plus sobre: émettre moins de CO₂, collectivement.»

Un enjeu de société plus qu'un enjeu scientifique.

Libération

« Le procédé pourrait à terme être une solution pour produire du méthane vert »

Marc Robert et Julien Bonin, chercheurs français du Laboratoire d'électrochimie moléculaire de l'Université Paris-Diderot

MOTS CROISÉS

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Etienne Hannequart-Ferron

www.hannequart.com

3548

HORIZONTALEMENT

1. Vaincre - Astate.

2. Montée des eaux - Équipé.

3. Grasse - Homère y serait mort.

4. Méconnu - Ont régné sur la Russie jusqu'en 1917.

5. Transpire - Céréale - Baie nippone.

6. Flaques - Époques.

7. Ville de Champagne - Maladie infectieuse contagieuse - La route a le sien.

8. C'était ça ou le maquis - Symboles graphiques.

9. Allez, en latin - Qui a de la dignité.

10. Pronom relatif - Poltron.

11. Fonction - Opération militaire.

12. Affluent de la Seine - Anaconda.

3. Ravager - Convenir.

4. Drame populaire - Levant - Corfou.

5. Dégradation du relief.

6. Élaborer - Fait un choix.

7. Dissimulés - Oiseau au joli plumage.

8. Couper le haut - Solution.

9. Rigolé - Donne la nausée à.

10. Relation amoureuse - Bruit sec.

11. À ce moment-là - Représenté.

12. Vieux jetons - Ville du Nigeria.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

3547

Météo Média

Sept-Îles 18/14

Baie-Comeau 18/15

Saguenay 22/17

Québec 26/19

Trois-Rivières 27/18

Gatineau 26/16

Montréal 28/18

Sherbrooke 29/18

Rimouski 20/18

Gaspé 23/17

Val d'Or 18/12

Lever du soleil: 6h03

Coucher du soleil: 19h48

©MétéoMédia 2017

Canada

Auj.

Var 24/13

Sol 27/15

Moncton

Sol 30/20

Plu 23/16

Saint-Jean

Sol 25/17

Plu 20/15

Toronto

Ora 26/16

Sol 22/13

Vancouver

Sol 25/15

Var 21/13

Winnipeg

Sol 22/10

Ave 22/11

Le Monde

Londres

Var 25/19

Var 25/16

Los Angeles

Sol 28/19

Sol 27/19

Mexico

Ave 25/14

Plu 25/14

New York

Ora 31/25

Sol 27/19

Paris

Sol 27/17

Sol 28/14

Tokyo

Nua 29/26

Var 30/26

Montréal

Aujourd'hui 28

Orages (pdp 60%).

Ce soir 18

Orages (pdp 90%).

Demain 22/15

Passages nuageux.

Judi 21/13

Passages nuageux.

Vendredi 21/14

Généralement ensoleillé.

Québec

Aujourd'hui 26

Orages (pdp 70%).

Ce soir 19

Pluie (pdp 90%).

Demain 22/15

Passages nuageux.

Judi 20/12

Passages nuageux.

Vendredi 21/12

Passages nuageux.

Gatineau

Aujourd'hui 26

Orages (pdp 80%).

Ce soir 16

Averses (pdp 80%).

Demain 21/12

Passages nuageux.

Judi 19/12

Passages nuageux.

Vendredi 21/12

Généralement ensoleillé.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média

23

ACTUALITÉS

« On se préparait depuis des mois à cette situation »

Une réaction rapide des autorités a permis d'arrêter une vague de surdoses de fentanyl à Montréal

ISABELLE PARÉ

La métropole a évité le pire ce week-end, après que des drogues contenant fort probablement du fentanyl ont été écoulées par des trafiquants. Malgré la dizaine de surdoses rapportées en trois jours, aucune perte de vie n'a été déplorée, affirme la Direction de santé publique de Montréal, confiante dans l'efficacité des réseaux de vigie mis en place après la fameuse crise des surdoses de 2014.

Montréal semble avoir beaucoup appris de ce malheureux épisode, qui a fait pas moins de 83 victimes, dont 25 sont décédées, il y a trois ans.

Dès le signalement, vendredi, d'un nombre de surdoses inhabituel de surdoses par le réseau de vigie créé après 2014, tant la Direction de santé publique et les organismes communautaires que les services policiers ont été alertés, et des mesures exceptionnelles ont été déployées, a expliqué lundi la D^{re} Carole Morissette, médecin-conseil à la Direction régionale de Santé publique (DSP) de Montréal. «*Tout le monde a été alerté dès l'apparition des premiers cas, et le SPVM a pu stopper dans la journée la source de ces drogues. Nous avons prévu des doses supplémentaires de naloxone. Le constat, c'est que ces actions ont pu faire la différence entre la vie et la mort dans certains cas*», a-t-elle expliqué.

Lundi, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a confirmé avoir procédé à

232 surdoses mortelles à Vancouver depuis le début de l'année

Vancouver — Le nombre de personnes mortes par surdose de drogue à Vancouver dépasse déjà le bilan total de l'année 2016. Selon les données dévoilées lundi par les autorités municipales, 232 personnes ont trouvé la mort à Vancouver depuis le début de 2017 en raison d'une surdose. L'an dernier, le bureau du coroner de la province avait recensé un total de 231 décès par surdose sur le territoire de Vancouver. À partir de ces chiffres, les autorités municipales estiment que jusqu'à 400 personnes pourraient mourir de surdose cette année dans la ville.

Le maire Gregor Robertson juge cette hausse «*absolument désolante*», estimant que la décriminalisation de substances illicites et l'ajout de traitements par injection, comme l'héroïne sous contrôle médical, doivent être étudiés. Le bureau du coroner rapporte 780 décès par surdose à travers la Colombie-Britannique entre le début de l'année et la fin du mois de juin, ce qui laisse croire que le bilan final devrait largement dépasser les quelque 1000 décès comptabilisés en 2016.

La Presse canadienne

des rafles dès vendredi soir dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et procédé à la saisie de diverses quantités de drogues. Notamment à celle de 260 grammes d'un mélange possible de fentanyl et d'héroïne, un cocktail potentiellement léthal associé depuis un an à des centaines de décès au Canada.

Cinq suspects ont été arrêtés et accusés de trafic de stupéfiants. Quatre ont comparu lundi au palais de justice de Montréal et ont été relâchés dans l'attente de leur procès.

Sur le pied d'alerte

Dès que des surdoses ont été rapportées vendredi, tous les organismes œuvrant au-

près des utilisateurs de drogues injectables (UDI) ont été placés sur un pied d'alerte, ainsi que les services de santé d'urgence.

Toute la fin de semaine, des formations éclair sur l'administration de naloxone, un antidote aux surdoses, ont été dispensées aux utilisateurs de drogues et à divers intervenants. Plusieurs doses ont été distribuées.

Les stocks des quatre pharmacies habilitées à distribuer cet antidote dans la métropole ont été accrus en cas de besoin.

«*On se préparait depuis des mois à ce type de situation. Les outils dont nous disposons ont bien fonctionné. La naloxone a prouvé son efficacité*», s'est réjoui lundi Martin Pagé, direc-

teur de Dopamine, un organisme d'aide aux UDI dans Hochelaga-Maisonneuve.

Tant ce dernier que la DSP de Montréal jugent qu'il faut accroître encore davantage l'accès à la naloxone, notamment pour que les travailleurs de rue puissent distribuer directement l'antidote, et pas seulement les pharmacies, souvent fermées le soir et la nuit.

Interrogé au conseil municipal par le chef de Coalition Montréal, le maire de Montréal, Denis Coderre, s'est félicité de la réponse rapide donnée à cette crise. «*On n'a pas attendu pour agir. On est en mode prévention, le SPVM a déjà procédé à des saisies, c'est une question de sécurité publique. Un plan d'action a été mis en place, on a vu des cas de surdoses cette semaine, mais il n'y a rien d'improvisé.*»

Du côté du ministère de la Santé, on dit suivre de près l'évolution de cette situation et on ajoute que plusieurs mesures, dont l'ajout récent de sites d'injections supervisés et l'accès facilité à la naloxone, ont permis de mieux se préparer à ce type de crise.

De façon plus large, des travaux sont déjà en cours à Québec pour élaborer une stratégie nationale de prévention des surdoses aux opioïdes, auxquels participent notamment l'Institut national de santé publique, le Collège des médecins, l'Ordre des pharmaciens du Québec, ainsi que plusieurs autres ministères concernés.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'éclipse n'a été que partielle à Montréal, mais de nombreux curieux ont tout fait pour ne rien manquer du phénomène astronomique.

La « Grande éclipse » totale a tenu ses promesses aux États-Unis

PAR KERRY SHERIDAN
à CharlestonSÉBASTIEN VUAGNAT
à Madras

Pendant plus de 90 minutes, des millions d'Américains ont communiqué avec le Soleil lundi, à l'occasion de la «Grande éclipse» solaire totale, la première à traverser les États-Unis en 99 ans.

À 18h48 GMT, le Soleil a réapparu derrière la Lune à Charleston, en Caroline du Sud, dans le sud-est du pays. C'était la dernière étape de l'éclipse avant qu'elle ne disparaisse du continent américain.

À 17h16 GMT, l'astre solaire avait commencé à être caché par la Lune dans l'Oregon, dans le nord-ouest du pays. Le début de l'éclipse avait été accueilli par les applaudissements et les cris réjouis de milliers de spectateurs.

«*C'était incroyablement beau. J'étais émue aux larmes*», a témoigné à Charleston Heather Riser, une femme de 54 ans venue de Virginie pour se trouver sur la trajectoire de l'éclipse, qui a plongé dans l'obscurité une bande diagonale de territoire allant du Nord-Ouest au Sud-Est américains. Comme elle, des milliers de personnes étaient venues profiter de ce moment historique.

Aux quatre coins du pays, même là où l'éclipse n'était que partielle, télescopes et appareils photo étaient de sortie. À Washington, Donald Trump a observé le phénomène avec sa femme, Melania, depuis le balcon Truman de la Maison-Blanche. Pendant un très rapide moment, il a levé les yeux au ciel sans lunettes avant que quelqu'un ne lui crie de les remettre.

L'éclipse totale du Soleil a plongé les spectateurs dans l'obscurité pendant un peu plus de deux minutes. Elle a été visible depuis une bande de 113 kilomètres de large, pour devenir la première à traverser le continent américain depuis 1918.

Douze millions d'heureux élus vivant dans ce couloir privilégié étaient aux premières loges pour observer le spectacle. Ils étaient rejoints depuis plusieurs jours par des millions de touristes et d'amateurs qui se sont massés sur cette diagonale.

En Caroline du Sud, où on a longtemps craint que les nuages ne viennent gâcher la fête, les visiteurs priaient pour que le temps soit clément. «*Tant pis si on ne voit pas l'éclipse, elle nous a permis de mettre une épingle sur la carte*», et de voyager, philosophait dans la matinée Nick Wilder, un Britannique âgé de 59 ans.

Le ciel a finalement été avec eux, et à Charleston, où des milliers de personnes s'étaient acheminées plus tôt dans la journée vers le bord de mer, les spectateurs ont bien été les derniers à en profiter.

Dans le reste des États-Unis, où l'éclipse n'était que partielle, la question qui a taraudé la population pendant tout le week-end était la suivante: où trouver des lunettes de protection?

Il faut dire que les mesures de sécurité ont été rabâchées — par les médias, la NASA ou les pouvoirs publics — depuis des jours: sous aucun prétexte il ne fallait regarder l'éclipse sans lunettes spéciales, sous peine de se brûler la rétine.

La NASA avait évidemment mis en place un dispositif spécial pour être à la hauteur de l'événement: onze véhicules spatiaux, cinquante ballons et trois avions étaient déployés pour étudier le phénomène, retransmis en intégralité sur le site de l'agence gouvernementale.

Ceux qui avaient les yeux rivés ailleurs, et ne pouvaient pas profiter de l'alignement de la Lune et du Soleil, n'auront toutefois pas à attendre 99 ans pour la prochaine: le prochain rendez-vous avec une éclipse totale est donné en avril 2024.

Agence France-Presse

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Un gazoduc passera à travers l'habitat de caribous menacés

L'Office national de l'énergie juge le projet Wynwood Pipeline« utile à l'intérêt public canadien »

ALEXANDRE SHIELDS

L'Office national de l'énergie a approuvé la construction d'un gazoduc qui doit empiéter sur l'habitat essentiel d'une population de caribous en voie de disparition. Un des commissaires qui s'était refusé de l'examen du pipeline Énergie Est était membre du comité d'évaluation de ce projet.

Le gazoduc en question, nommé «Wynwood Pipeline», est en fait un projet d'expansion d'une partie d'un réseau de transport de gaz naturel important de la Colombie-Britannique, une province où la production de gaz de schiste est plus importante que jamais.

Ce nouveau tronçon, d'une longueur de 27 kilomètres, vient d'être approuvé par l'Office national de l'énergie (ONE), qui estime que celui-ci est «*utile à l'intérêt public canadien*». Cette décision favorable à l'entreprise Spectra Energy est d'ailleurs définitive, puisqu'en vertu de la Loi sur l'ONE, celle-ci n'a pas à être approuvée par le gouvernement Trudeau.

Habitat perturbé

Les «*motifs complets*» qui appuient la décision de l'ONE n'ont pas encore été rendus publics, et ce, même si l'organisme a publié récemment une lettre pour annoncer sa décision. L'ONE a cependant diffusé un document qui précise que l'approbation est assortie de 32 conditions que le promoteur devra respecter avant la construction, mais aussi pendant l'exploitation de ce nouveau gazoduc.

Ce document d'une vingtaine de pages permet de constater que ce projet lié à l'exploitation gazière empiètera sur «*l'habitat essentiel du caribou*» des bois. Plus spécifiquement, l'ONE indique que l'habitat de la population dite «*des montagnes du Sud*» sera perturbé par le projet, approuvé dans la foulée de deux autres projets gaziers du même type récemment approuvés par l'Office.

Cette population de caribous est considérée comme étant «*en voie de disparition*», selon la plus récente évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. «*Les relevés indiquent une mortalité des adultes élevée et constante et un faible recrutement des petits, accélérant les taux de déclin. Les menaces persistent et croissent sans cesse*», précise cette évaluation, datée de 2014.

Pipeline Énergie Est: l'ONE fera connaître ses intentions

L'Office national de l'énergie (ONE) a fait savoir lundi qu'il publiera ce mercredi les détails concernant les sujets qui seront abordés dans le cadre de l'examen fédéral du projet de pipeline Énergie Est, de TransCanada. L'Office devrait notamment indiquer s'il tiendra compte des émissions de gaz à effet de serre imputables à la production de pétrole des sables bitumineux

qui circulerait dans ce pipeline. La pétrolière s'oppose à cette option, faisant valoir que le gouvernement fédéral a déjà promis d'évaluer les gaz à effet de serre liés au projet. Par ailleurs, un comité mis sur pied par le gouvernement Trudeau a proposé ce printemps de démanteler l'ONE et de le remplacer par un nouvel organisme plus crédible aux yeux des Canadiens.

Cette espèce est d'ailleurs particulièrement affectée par la construction d'infrastructures comme les routes et les pipelines.

Compensation

L'ONE a donc décidé d'exiger de Spectra Energy la mise en œuvre d'un «*plan de mesures de compensation relatif à l'habitat du caribou*». Après la construction du gazoduc, l'entreprise devra ainsi lui soumettre «*un plan de mesures de compensation des effets résiduels résultant des perturbations directes ou indirectes de l'habitat essentiel du caribou causées par le projet*».

L'entreprise devra également produire «*un rapport et un compte rendu de situation sur la mise en œuvre des mesures de rétablissement de l'habitat du caribou sur l'emprise du projet située dans les zones où celui-ci empiète sur l'habitat essentiel du caribou*».

Après la mise en exploitation de ce gazoduc de 170 millions de dollars, elle devra fournir une «*évaluation*» de l'efficacité des mesures prises. Mais pour connaître le détail des exigences de l'ONE, il faudra attendre la diffusion des «*motifs*

complets», ce qui doit se produire «*d'ici le 28 septembre 2017*», précise l'organisme.

Comité d'Énergie Est

Au moment du dépôt du projet de gazoduc, des Premières Nations de la Colombie-Britannique avaient exigé une évaluation environnementale fédérale du projet, avant de se rétracter. L'ONE a toutefois décidé de mener une «*audience publique*», alors qu'il n'était pas légalement tenu de le faire.

En plus du président, deux membres de l'ONE ont dirigé cet examen, dont Jacques Gauthier. Ce dernier faisait partie des commissaires membres du comité du pipeline Énergie Est qui ont rencontré Jean Charest en 2015 alors que ce dernier était consultant pour TransCanada.

M. Gauthier, un ancien dirigeant de la firme Dessau, s'était finalement refusé de l'audience sur le projet Énergie Est en septembre 2016. Quelques semaines plus tard, il a amorcé l'examen du projet d'expansion Wynwood, qui vient de recevoir l'approbation de l'ONE.

Le Devoir



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

MANIFESTATIONS ET VIOLENCE

Les antifascistes font le jeu de La Meute

Sorte de copie inversée des événements survenus à Charlottesville, en moins grave évidemment, les manifestations de dimanche à Québec, marquées par des actes de violence commis non pas par des militants d'extrême droite mais par des antifascistes, représentent une forme de consécration pour un groupe comme La Meute et une bavure pour le mouvement antiraciste.

Les affrontements entre des contre-manifestants «antifas» et les forces de l'ordre avaient un air de déjà-vu : des anarchistes vêtus de noir, parfois voilés ou cagoulés, qui, cherchant le trouble, l'ont trouvé. Comme lors des manifestations du Printemps érable, la vaste majorité des manifestants était pacifique; une poignée de têtes brûlées a misé sur la violence. À l'époque, elles n'avaient réussi somme toute qu'à discréditer les carrés rouges et à renforcer la position du gouvernement Charest.

Dimanche, les fauteurs de troubles s'en sont pris à des manifestants qu'ils prenaient pour des sympathisants de La Meute, dont un homme qui brandissait un drapeau des Patriotes, symbole pourtant d'un mouvement pluriethnique partisan des libertés politiques. Quelle ironie. Ils s'en sont également pris à des médias, comme si ceux-ci faisaient partie du grand complot fasciste.

Avant que leur manifestation ne fût déclarée illégale, les contre-manifestants avaient réussi à assiéger les membres de La Meute réunis dans le stationnement du Complexe G. Après avoir dispersé la foule, le Service de police de la Ville de Québec a permis aux membres de La Meute de manifester devant le parlement en début de soirée, ce qu'ils ont fait de façon paisible. Sur les ondes d'une radio de Québec, le porte-parole de La Meute, Sylvain Brouillette, et un des fondateurs du groupe, Patrick Beaudry, ne cachaient pas leur satisfaction. «*On voulait démontrer qu'on n'était pas des extrémistes, des radicaux*», a dit le porte-parole. La Meute, dont un des fondateurs est un ancien militaire, insiste sur la discipline et le respect des lois.

La Meute se présente comme un mouvement qui milite contre l'islam radical. À l'origine, en 2015, il dénonçait l'arrivée de réfugiés syriens en s'adressant à ceux qui sont inquiets de «*l'envahisseur islamique*». Sur son site Web, le groupe ne ménage pas les propos alarmistes. «*Les fondamentalistes islamiques nous entraînent dans une mouvance chaotique. Ne laissez pas ces agresseurs faire du Québec une terre d'islam. Réveillons-nous avant de faire face à nos morts, à une guerre civile, au chaos*», peut-on lire. Le ton est donné.

Sans souci de cohérence, La Meute en a maintenant contre «*l'immigration illégale*» de quelques milliers de migrants haïtiens: on cherche encore le lien avec une quelconque menace islamiste.

Le groupe se définit par ce qu'il dit qu'il n'est pas. Il n'est pas un mouvement d'extrême droite. Il dit n'être ni raciste, ni xénophobe, ni homophobe, ni misogyne. Contrairement aux mouvements d'extrême droite américains, La Meute ne s'appuie pas sur l'histoire et sur une idéologie bien définie. Ce n'est pas un mouvement suprémaciste blanc ou nazi. On ne peut même pas le qualifier de nationaliste, d'ultranationaliste ou de fédéraliste. La Meute veut éviter les étiquettes, même si certains de ses membres, comme ceux du groupuscule d'extrême droite Atalante Québec, pourraient provenir de la mouvance néonazie.

La Meute veut ratisser large, étendre ses appuis en comptant sur «*la force du nombre*», c'est-à-dire sur une mobilisation démocratique pour défendre la laïcité de l'État, la liberté d'expression, la sécurité des citoyens. Ce n'est pas un mouvement révolutionnaire, ni même franchement réactionnaire.

On peut s'inquiéter de son détestable discours alarmiste qui alimente l'intolérance. Son seul appui d'une personnalité un tant soit peu publique lui vient du syndicaliste Bernard «*Rambo*» Gauthier, porte-parole du parti Citoyens au pouvoir, qui dit que «*la ligne de pensée*» du groupe le rejoint. C'est dire. La Meute reste et doit rester un groupe marginal.

Mais les progressistes et autres antifascistes doivent se méfier de ces anarchistes d'extrême gauche qui ne répugnent pas à recourir à la violence. Un militant comme Jaggi Singh devrait faire preuve de prudence quand il justifie la violence dans certaines circonstances. Dans le *Washington Examiner*, l'intellectuel anarchiste Noam Chomsky a mis en garde les progressistes contre les antifas violents, dont l'action représente «*un cadeau majeur pour la droite*». Même Gabriel Nadeau-Dubois, qui avait refusé de condamner la violence lors de la grève des étudiants, fait aujourd'hui amende honorable, reconnaissant qu'elle est contre-productive.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Dérapages et honnêteté intellectuelle

Depuis quelques jours MM. Couillard et Lighthouse nous prévenaient: le premier appréhendait des dérapages lors de la manifestation de La Meute contre la politique d'admission des migrants «illégaux», manifestation prévue pour le 20 août à Québec, tandis que le second contenait à peine son «*envie de vomir*» à l'idée que des «*racistes sinon des xénophobes*» circulent dans les rues de Québec.

Ils auront été déçus de constater que ce sont les manifestations de la gauche vertueuse antiraciste qui ont dégénéré, causant des actes de violence qui les ont fait déclarer illégaux par la police et qui ont mené à l'arrestation de l'inévitable Jaggi Singh, professionnel du militantisme anti-occidental.

Leur réaction est prévisible: la pauvre gauche aura été victime d'infiltration par des anarchistes, tandis que la droite hypocrite se sera terrée dans le sous-sol d'un garage pour avoir l'air pacifique.

Je ne sais pas grand-chose de La Meute, et ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est l'honnêteté intellectuelle.

Michel Leclerc
 Québec, le 20 août 2017

Droit d'accès des kayakistes, des chasseurs et des pêcheurs

Le gouvernement fédéral s'affaire actuellement à réviser la Loi sur la protection de la navigation. Il s'agit d'une loi qui devrait accorder à tous les Canadiens le droit de pagayer sur l'ensemble des voies navigables de ce territoire. Cette loi est très importante à mes yeux.

Malheureusement, 99% des voies navigables canadiennes ont perdu leur protection sous le régime de la Loi durant les dernières années. À moins que les voies navigables ne bénéficient d'une protection légale complète, nous perdrons tous aussi notre droit de profiter des ruisseaux, des rivières, des lacs et des océans.

Pire encore, lorsque les voies navigables sont bloquées par les projets de développement ou les propriétaires fonciers, des écosystèmes sensibles sont mis en péril. À l'heure actuelle, aucune loi n'impose l'évaluation des effets environnementaux du blocage et de l'obstruction des voies navigables, qui peut nuire sérieusement aux poissons, à leur habitat et aux eaux.

Des décisions à caractère durable sont en voie d'être prises concernant notre droit fondamental d'explorer ce

pays en kayak ou en canot. Amateurs de plein air, j'espère que vous vous joindrez à moi pour communiquer avec votre député(e) par écrit ou par téléphone afin de lui enjoindre de s'assurer que la Loi sur la protection de la navigation protège effectivement notre environnement, notre patrimoine

Renaud Lemieux
 Le 21 août 2017

Commémoration de Dieppe: Dollard Ménard ignoré

J'ai suivi avec grand intérêt les reportages écrits et télévisés portant sur le 75^e anniversaire du débarquement raté de Dieppe en Normandie, le 19 août 1942. Quelle ne fut pas ma surprise de n'apercevoir aucune mention de Dollard Ménard, ce lieutenant-colonel d'origine québécoise, à l'époque le plus jeune de l'Empire britannique. C'est une insulte à la vérité historique que d'avoir gommé le nom de ce héros, blessé cinq fois lors du raid sur Dieppe, et dont l'image fut largement utilisée *coast to coast* dans la propagande du gouvernement Mackenzie King. Pourquoi ostraciser cet éminent personnage qui a reçu les plus hautes décorations militaires et qui a été honoré comme citoyen d'honneur de la Ville de Dieppe?

Claude Lachance
 Saint-Nazaire, le 20 août 2017

L I B R E O P I N I O N

« Faux réfugiés », vraiment ?

M^{re} GUILLAUME CLICHE-RIVARD

Vice-président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) et chargé de cours à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM*

Plusieurs ont récemment étiqueté comme «faux» réfugiés les demandeurs d'asile haïtiens venus revendiquer le statut de réfugié au Canada cette année, mais peu d'attention a réellement été portée sur les risques de persécutions craintes par ces derniers. Or, si certains d'entre eux verront possiblement leur demande rejetée, il importe également de souligner que plusieurs de ces demandeurs seront accueillies en raison de leur caractère authentique et légitime, et ce, face au bilan particulièrement précaire d'Haïti en matière de droits et libertés.

Haïti demeure un pays où la règle de droit est trop souvent fléchi par des intérêts pécuniaires, et la perle des Antilles souffre véritablement d'un problème de corruption endémique selon Transparency International. Cette problématique entraîne de graves lacunes face à un système judiciaire chancelant rendant possible un flot d'arrestations illégales et de crimes commis par l'État en toute impunité. Le Human Rights Report de 2016 pour Haïti publié par le département d'État des États-Unis et le Rapport 2016-2017 d'Amnistie

internationale sur les droits de la personne dans le monde indiquent avoir répertorié plusieurs cas d'arrestations arbitraires et prolongées, d'usage de la force pour limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de presse, ainsi que de conditions de détention inhumaines et dégradantes au pays.

Toujours selon le Human Rights Report de 2016, Haïti connaît également de graves problèmes de discrimination et de persécution envers les femmes dans un pays où le viol conjugal n'est pas criminalisé et où l'agression sexuelle n'est pas spécifiquement interdite par la loi. Le Code criminel haïtien prévoit également une excuse pour le meurtre d'une femme commis par son époux victime d'adultère.

Haïti demeure un pays où la règle de droit est trop souvent fléchi par des intérêts pécuniaires, et la perle des Antilles souffre véritablement d'un problème de corruption

D'importantes persécutions sont également perpétrées à l'encontre de la communauté LGBTQ+, quotidiennement victime d'agressions physiques, de violences verbales et de menaces de mort. Ces agressions sont commises en toute impunité au sein d'un État qui cautionne un tel traitement et qui accumule les

embûches légales à la reconnaissance des droits des membres de cette communauté. En effet, au début du mois d'août, le Sénat haïtien votait un projet de loi interdisant le mariage entre personnes de même sexe et criminalisant tout geste susceptible de faire la promotion de l'homosexualité dans le pays. Selon plusieurs intervenants, ce projet de loi sera sans aucun doute adopté rapidement par la chambre basse du Parlement.

Demandes acceptées au Canada

Face à ces persécutions notoires appuyées par une preuve documentaire abondante, il apparaît ainsi que plusieurs demandeurs d'asile provenant d'Haïti ont reçu la protection du Canada.

En effet, une analyse des demandes de protection récemment acceptées au Canada pour des ressortissants haïtiens nous permet de constater l'étendue et la teneur des persécutions perpétrées dans ce pays.

Par exemple, en 2016, l'appel d'un demandeur d'asile craignant des menaces de mort proférées par des bandits armés, alors que la protection policière n'a pas été jugée adéquate, a été accueilli par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Également, l'appel d'une demanderesse craignant les représailles d'un époux violent envers elle et sa famille a aussi été récem-

ment accueilli. L'appel d'un demandeur homosexuel rué de coups, ridiculisé, humilié et maltraité en raison de son orientation sexuelle était également accueilli par la CISR. L'appel d'une demanderesse craignant de graves violences sexuelles en raison de sa situation de femme seule et précaire en Haïti dans les camps de déplacés a aussi été accepté, tout comme le dossier d'une femme ayant fait paraître une lettre ouverte contre le président Martelly et qui avait par la suite reçu des menaces de mort et d'enlèvement.

L'étendue des récits et des risques allégués par les demandeurs d'asile entrés récemment au Canada demeure donc particulièrement complexe et propre à chaque dossier et à chaque personne. Chaque revendication doit être étudiée de façon approfondie et, à ce stade, seul un tribunal compétent et spécialisé peut se prononcer sur le caractère authentique ou non de ces craintes de persécutions en vertu de règles de droit définies. Pour le moment, il n'existe donc pas de «faux» réfugié et nul ne devrait tirer de conclusion hâtive quant à ces demandes de protection, et ce, particulièrement par respect devant la gravité des risques allégués.

* Cette lettre est signée par plusieurs avocats en droit de l'immigration, dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.

IDÉES

LES 40 ANS DE LA LOI 101

Des grands progrès aux grands reculs

Le 26 août 2017 marque le 40^e anniversaire de l'adoption de la loi 101 au Québec. Pour l'occasion, *Le Devoir* a invité différentes personnalités à réfléchir à l'histoire de cette loi et à son influence. Une série qui se poursuit toute la semaine dans la page Idées.

GUILLAUME ROUSSEAU

Avocat et professeur de droit public

A

utant les premières années de l'application de la loi 101 ont été marquées par des progrès, autant les dernières années ont été marquées par des reculs.

Le livre blanc de 1977 à l'origine de la loi 101 le mentionne dès son premier constat principal: si l'évolution démographique du Québec se maintient, les Québécois francophones seront proportionnellement de moins en moins nombreux. Cela s'expliquait notamment par la tendance des nouveaux arrivants à s'intégrer au groupe anglophone; ce qui était compréhensible considérant que l'anglais était la langue des emplois payants et des affaires et qu'elle jouissait d'une grande visibilité, même au sein des institutions de l'État. Pour renverser ces tendances, le livre blanc annonce une loi 101 qui va beaucoup plus loin que la loi 22 adoptée quelques années avant.

Alors que la loi 22 ouvrait l'école anglaise à tous les élèves ayant une connaissance suffisante de l'anglais, ce qui comprenait un grand nombre d'immigrants, la loi 101 en restreint l'accès aux seuls enfants dont un parent a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec, donc essentiellement aux enfants membres de la communauté anglo-québécoise. Là où la loi 22 permettait l'affichage bilingue, la loi 101 exige que l'affichage commercial se fasse exclusivement en français, tout en prévoyant des exceptions à cette règle, qui en plus ne vise pas l'affichage politique, religieux, idéologique ou humanitaire. La loi 22 prévoyait plusieurs mesures favorables au bilinguisme de l'État, la loi 101 vise véritablement à faire du français la langue de l'État,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

en particulier aux niveaux législatif et judiciaire.

À court terme, la loi 101 atteint plusieurs de ses objectifs. Entre 1977 et 1986, le pourcentage d'enfants d'immigrants fréquentant l'école française triple. Dès 1979, la vaste majorité des anglophones et des francophones constatent une utilisation accrue du français, par exemple dans les services et le commerce. Entre 1977 et 1988, la proportion de francophones dans les postes de cadres d'entreprise augmente considérablement. Logiquement, au début des années 1980, le pourcentage de francophones au Québec augmente.

Mais dès cette époque, à ces progrès succèdent des reculs.

La loi 101 modifiée

Dans l'arrêt Blaikie de 1979, l'essentiel du chapitre de la loi 101 consacré à la langue de la législation et de la justice est déclaré contraire à l'article 133 de la Constitution canadienne de 1867 relatif au bilinguisme législatif et judiciaire qui, pour l'occasion, fait l'objet d'une interprétation très large de la part des juges nommés par le fédéral. En 1984, c'est la règle réservant l'accès à l'école anglaise aux Anglo-Québécois qui est attaquée avec succès, cette foi au nom de l'article 23 de la Charte ca-

nadienne, qui donne droit à cette école à tous les Anglo-Canadiens qui s'établissent au Québec. Même si cette règle limite peu ce droit, les tribunaux refusent d'y voir une limite raisonnable.

Dans l'arrêt Ford de 1988, c'est au nom de la liberté d'expression que la règle de l'usage exclusif du français dans l'affichage commercial est déclarée inconstitutionnelle, car seule une nette prédominance du français serait acceptable. La Cour suprême fait alors peu de cas des exceptions qui venaient déjà restreindre la portée de cette règle. En 2005 dans l'arrêt Solski, invoquant le fameux article 23, la Cour suprême remplace le critère de la « majeure partie » de l'enseignement reçu en anglais par celui de la « partie importante » de manière à ouvrir davantage l'accès à l'école anglaise. Quatre ans plus tard, dans l'arrêt Nguyen, la Cour suprême déclare inconstitutionnelles les dispositions de la loi 101 qui excluent du calcul la fréquentation d'une école anglaise lorsqu'elle résulte d'une autorisation particulière ou qu'il s'agit d'une école privée non subventionnée. Ici aussi, il s'agit d'ouvrir davantage l'accès à l'école anglaise. Et comme il en a l'habitude, le législateur québécois modifie la loi 101 pour se soumettre aux jugements des tribunaux canadiens.

Même si le portrait n'est pas complètement noir, puisque l'arrêt Gosselin de 2005 conclut à la validité constitutionnelle de l'essentiel des dispositions relatives au français langue d'enseignement, la jurisprudence constitutionnelle a fait reculer la protection du français au Québec. Sans parler du fait que la jurisprudence non constitutionnelle des tribunaux supérieurs, tous nommés par le fédéral, a aussi souvent eu tendance à interpréter les articles de la loi 101 de manière à restreindre la protection du français. Seule la jurisprudence des tribunaux inférieurs, de nomination québécoise, s'est montrée plus favorable à sa protection.

Déséquilibre défavorable

Autant les années qui suivent immédiatement l'adoption de la Charte de la langue française sont marquées par une préservation du français, autant celles qui suivent les jugements ayant diminué sa protection sont marquées par des reculs. Alors que le pourcentage de francophones à Montréal chute entre 1971 et 1976, dans les dix années suivantes, il se stabilise. Par contre, à partir de 1986, il chute à nouveau. Et l'évolution défavorable au français calculée en fonction du critère de la première langue officielle parlée illustre le fait que l'anglais progresse. On assiste à une dynamique semblable, quoique moins dramatique, eu égard à la proportion de francophones dans l'ensemble du Québec. Là aussi, il y a un progrès dans les années 1970 et, à partir du milieu des années 1980, une stagnation suivie d'un lent recul. C'est donc le premier constat que le livre blanc plaçait à la base de la loi 101 qui est en jeu, soit que, si l'évolution démographique se maintient, les Québécois francophones seront proportionnellement de moins en moins nombreux.

Dans ce contexte, parler de l'équilibre qui existerait en matière linguistique au Québec est inexact. Il existe un déséquilibre défavorable au français. Même si d'autres facteurs comme les migrations ont un impact, il n'en demeure pas moins que la force de la loi 101 semble être un facteur déterminant... qui pourrait contribuer à renverser la balance si la volonté politique était au rendez-vous en 2017 comme elle l'était en 1977.

La transparence et le politique

PIERRE TRUDEL



En rappelant ce que savent tous ceux qui ont œuvré au sein d'un organisme public, le président de la Commission d'accès à l'information (CAI) a mis en évidence le brouillage dans la transparence instituée par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics. Malgré la gênante tentative de la ministre de faire croire que le processus décisionnel menant à la divulgation des documents publics est exempt d'interventions politiques, la Loi habilite les dirigeants de ministères et d'organismes à se mêler des décisions de divulguer les documents faisant l'objet de demandes d'accès. Il faut la modifier.

Le principe institué par la loi selon lequel toute personne qui en fait la demande a le droit d'accéder aux documents détenus par un organisme public est demeuré cosmétique. Il y manque un changement des prérogatives des ministres et dirigeants d'organismes publics.

L'accès est le principe

Le caractère accessible des documents doit forcément se concilier avec les impératifs qui peuvent justifier de limiter l'accès à certains de ceux-ci. La Loi comporte des dispositions délimitant les documents qui échappent à la règle générale voulant que tout document soit accessible. Pour opérer cette délimitation, la Loi traite les documents selon quatre catégories. Une première catégorie concerne les documents dont la communication est interdite en tout temps. Il y a les documents dont la communication est à la discrétion du détenteur. Une troisième catégorie concerne les documents dont la communication comporte un risque vraisemblable qui doit en principe être démontré par l'organisme. Enfin, il y a les documents dont la communication est assujettie au consentement d'un tiers.

Pour décider à quelle catégorie appartient un document faisant l'objet d'une demande d'accès, il est souvent nécessaire d'analyser celui-ci, de le qualifier afin de déterminer s'il tombe dans l'une ou l'autre des exceptions prévues par la loi. Selon la Loi, cette tâche relève *a priori* de la personne qui a la plus haute autorité au sein de chaque ministère ou organisme. Mais dans plusieurs organismes, cette tâche est déléguée à un préposé qui est censé posséder l'expertise nécessaire pour évaluer les documents faisant l'objet d'une demande d'accès. C'est à ce niveau que les garanties font défaut.

Il n'y a aucune garantie que la personne chargée d'analyser et de répondre aux demandes d'accès dispose des coudées franches pour y donner suite en fonction des seuls critères établis par la Loi. Au contraire, la loi prévoit que le responsable chargé de répondre aux demandes d'accès est un préposé de l'organisme public. Il est hiérarchiquement sous l'autorité des gestionnaires du ministère ou de l'organisme public. Que le personnel politique puisse intervenir ou intervienne effectivement dans ce processus n'a rien de surprenant. L'intervention politique est non seulement possible, elle est explicitement prévue par la Loi.

Le supérieur hiérarchique décide

Au cours des années, certains ont revendiqué que les responsables de l'accès soient dotés d'un statut qui les protégerait de l'autorité hiérarchique lorsqu'ils traitent des demandes d'accès. Mais à ce jour, le droit d'accès aux documents publics demeure conditionné par la volonté des dirigeants de ministères et organismes. Les dirigeants disposent d'une panoplie de moyens pour refuser l'accès à tout document qu'ils souhaitent tenir secret. Plusieurs organismes ne se privent pas de multiplier les recours afin de retarder l'accès aux documents. La CAI a empiré les choses en tolérant que les organismes invoquent n'importe quels motifs pour refuser l'accès quitte ensuite à modifier leurs arguments lorsque vient le temps d'en démontrer le bien-fondé.

Dans son récent rapport sur les modifications à apporter à la Loi, la CAI recommande de réduire la discrétion des organismes à l'égard de certains documents; c'est insuffisant. Sans la modification des dispositions qui offrent aux organismes des occasions de « gagner du temps » et de tabler sur les délais interminables pour nier en pratique le droit d'accéder à un document, il n'y aura pas de rétablissement de l'équilibre en faveur de la transparence. La CAI elle-même a souvent récompensé les pratiques d'opacité. Par exemple, un organisme peut maintenir le fouillis dans ses documents et invoquer qu'en raison de ce fouillis, donner suite à une demande d'accès lui engendrerait un « fardeau excessif »! Pour la CAI, cela suffit pour rayer le droit d'accès!

Pour rétablir l'idéal de transparence à l'origine de la Loi, il faut doter les personnes chargées de répondre aux demandes d'un statut les protégeant de l'autorité hiérarchique de la direction de leur organisme. Il faut restreindre la faculté des organismes d'engluer le processus de révision en invoquant toutes sortes d'exceptions pour ensuite se dédire. Il faut protéger la gestion des documents de l'arbitraire des dirigeants tentés de préférer l'opacité. Sans de tels changements, les brouillages dans l'accès aux documents publics vont perdurer.

Les mouvements populaires défendent désormais les droits des autochtones

TEXTE COLLECTIF*

Au Canada, à l'origine, l'anéantissement des peuples autochtones s'est fait par l'assimilation et la destruction de l'identité, de la langue, de l'imaginaire autochtone, couplées à la destruction de leur économie, et la clochardisation des populations dans un système d'apartheid mis en place depuis la Confédération (avec la Loi sur les Indiens). Encore aujourd'hui au Québec, les onze peuples autochtones, sans compter les métis et les sans-statut, connaissent une situation extrêmement difficile, ce que montrent les statistiques sur le taux de pauvreté, l'état de la santé et de l'éducation, de même que les crises qui ne cessent de frapper ces sociétés en détresse, et dans celles-ci, particulièrement les jeunes.

Dès le départ, les autochtones ont contesté cette situation les confinant au statut de peuples « invisibles », selon l'expression de Richard Desjardins. Les Cris de la baie James ont obtenu une certaine autonomie tout en imposant d'importantes compensations pour la destruction des territoires causée par la construction des barrages. Beaucoup de gens se sont solidarisés au moment de la crise d'Okla. Avec l'élection du gouvernement conservateur en 2006, les luttes contre les projets « extractivistes » se sont multipliées sur l'ensemble du territoire canadien, d'où de nouvelles initiatives comme celles d'Idle No More. Par la suite, des centaines de manifestations et de rencontres ont été organisées à travers le Québec et le Canada.

Solidarité avec les autochtones

Pendant longtemps, les mouvements populaires au Québec ont ignoré les réalités découlant du colonialisme canadien. Cela a commencé à changer en 1990, lors de la crise d'Okla, quand, malgré le débordement de vio-

DES IDÉES EN REVUES



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Nouveaux cahiers du socialisme*, août 2017, n° 18.

lence et de racisme, un Regroupement de solidarité avec les autochtones a mobilisé plusieurs personnes contre cette fièvre réactionnaire. Depuis, on observe diverses expériences de convergences entre communautés autochtones et groupes sociaux sur des questions d'intérêt commun, comme dans le cas des menaces à l'environnement (le projet de mine d'uranium à Sept-Îles/Malotienam). [...]

Parallèlement, la perception de la situation autochtone a en partie changé. Le rapprochement est plus visible en milieu urbain, du fait de la cohabitation et de l'insertion des autochtones dans des établissements scolaires. Des artistes autochtones sont maintenant connus de la population non autochtone dans plusieurs domaines (cinéma, musique, littérature, art pictural, etc.). Récemment, les travaux de la Commission vérité et réconciliation du Canada sur les victimes du système des pensionnats ont également contribué à faire connaître les malheurs créés par le système

colonial et à répandre dans une bonne partie de la population le sentiment que cette injustice devait être abolie.

Les défis

Il serait prématuré de penser que le rapprochement va produire des impacts concrets et durables. Tout en diminuant le « narratif » génocidaire et raciste, le capitalisme et le colonialisme ne peuvent ralentir le processus d'accumulation qui est leur raison d'exister, ce qui exige davantage de ressources et de territoires. Comme ces ressources se trouvent en bonne partie sur des territoires autochtones non cédés, le conflit perdure. Par ailleurs, les communautés autochtones restent soumises aux aléas des manipulations de l'État fédéral qui cherche constamment à instrumentaliser les structures de pouvoir autochtones. Cet État, par ailleurs, fait tout pour attiser les tensions entre les aspirations québécoises à l'autodétermination et celles des autochtones. Enfin, il faut souligner que pour lutter ensemble, le tissage de véritables liens de solidarité s'appuie sur des dialogues prolongés entre les nations concernées, ce qui exige des efforts pour aborder la question d'une façon non superficielle. Il reste donc un énorme travail à faire pour établir des mécanismes qui permettraient la convergence entre les peuples, seul chemin pour construire un projet d'émancipation à la hauteur des aspirations des peuples.

* Les auteurs de ce texte sont Geneviève Beaudet, Pierre Beaudet, Marie-Josée Béliveau, Brieg Capitaine, Dalie Giroux, Widia Larivière, Clifton Nicholas, Pierre Trudel, Julien Vadeboncoeur et Élise Vaillancourt.

Des commentaires ou des suggestions pour des Idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Vallière (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Neuf (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Ellimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts vivants), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

BALISER

SUITE DE LA PAGE 1

« Il y a des universités et des collèges qui ont une politique précise pour contrer les violences à caractère sexuel, il y en a qui n'en ont pas; il y en a pour qui c'est mêlé à du harcèlement au travail; d'autres pas, illustre la ministre. Il y a vraiment du travail à faire à ce niveau, et cette politique-là sera fortement suggérée, disons ça comme ça. »

Depuis des mois, dans le cadre des consultations régionales qui ont mené à cette stratégie, la ministre a soutenu qu'elle allait « obliger » les établissements à se doter d'une telle politique. Pourquoi parle-t-elle aujourd'hui de suggestions? « Il n'y a pas de changement de cap, répond la ministre David. C'est parce qu'il y a deux phases. Dans une stratégie, on suggère fortement, et puis on verra dans la loi-cadre s'il y a un autre vocabulaire. »

Elle promet de déposer un projet de loi dans les prochaines semaines pour venir baliser les pratiques, « parce que les ministres passent, mais les lois restent ».

Guichet unique

Le ministre invite également les cégeps et les universités à se doter d'un guichet unique pour accueillir et accompagner les victimes de violences sexuelles afin d'éviter que celles-ci se perdent dans les dédales administratifs et répètent d'un endroit à l'autre l'événement qu'elles ont vécu, comme c'est encore trop souvent le cas. « Il faut tout de suite que les victimes sachent à qui s'adresser, c'est le nerf de la guerre », affirme la ministre.

Elle propose également aux directions de cégep et d'université d'exiger de leurs professeurs qu'ils mettent en référence dans leurs plans de cours la politique de l'établissement en matière de violences à caractère sexuel, comme cela se fait parfois pour le plagiat, par exemple.

La politique est clairement centrée sur les besoins des victimes et vise à leur offrir du soutien psychosocial et des accommodements scolaires afin de leur permettre de poursuivre leurs études sans être obligées de croiser leur agresseur dans un cours, par exemple. Les victimes doivent être entendues et aidées rapidement, répète la ministre, qui injecte 23 millions sur 5 ans pour aider les établissements à mettre tout cela en marche.

Initiations

La ministre insiste sur la prévention et la sensibilisation afin d'amener « un changement de culture » dans les cégeps et les universités. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, dit-elle, si elle présente sa stratégie au moment même où quelque 500 000 jeunes s'apprentent à franchir les portes d'un des nombreux campus du Québec. Les associations étudiantes universitaires et collégiales, de même que les recteurs et dirigeants de cégep qui l'accompagnaient sur scène, ont promis d'être au rendez-vous.

« Pas plus tard que ce matin, on était une quinzaine d'associations étudiantes universitaires de partout à travers le Québec réunies à



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur, a dévoilé lundi sa stratégie en matière de prévention des violences sexuelles dans les cégeps et les universités.

Montréal dans le cadre d'une formation sur les témoins actifs avec les gens de la campagne "Sans oui, c'est non", et je peux vous garantir que les organisateurs des activités d'intégration sur le terrain sont très sensibles à la question des violences à caractère sexuel et sont prêts pour la rentrée », a soutenu Simon Telles, président de l'Union étudiante du Québec.

La ministre reste cependant assez floue sur les sanctions pour les agresseurs de même que sur la fameuse « reddition de compte » pour les établissements. Au-delà de quelques critiques, notamment sur le fait qu'on ne semble pas faire appel à l'expertise des organismes communautaires comme les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la stratégie ministérielle a été chaudement applaudie par l'ensemble des recteurs, directeurs de cégep, associations étudiantes, chercheurs et victimes qui s'entassaient dans l'auditorium de l'Université de Montréal. « J'ai l'impression de réaliser un rêve aujourd'hui », confie, émue, Mélanie Lemay, cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles qui a milité pendant des mois pour que Québec force les universités à agir. « A la jeune femme de 17 ans — c'est l'âge que j'avais quand ça m'est arrivé —, je suis heureuse de pouvoir offrir ce que, moi, je n'ai pas pu avoir. »

Le Devoir

La stratégie

Voici les principales mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur :

- Élaboration de projets et d'outils de sensibilisation
- Soutien à la recherche, dont une grande enquête dans les cégeps
- Guichet unique pour accueillir les victimes dans chaque établissement
- Mesures d'accommodement scolaires pour les victimes
- Accès aux services psychosociaux pour les victimes
- Amélioration de la sécurité des lieux (éclairage, téléphones d'urgence, surveillance)
- Adoption d'une déclaration d'engagement contre les violences à caractère sexuel
- Adoption d'un code de conduite
- Adoption d'une politique visant à contrer les violences à caractère sexuel
- Formation pour le personnel

PARENTALITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

carrière : les hommes récoltent la plus grosse part du gâteau, ne leur laissant que quelques miettes.

S'appuyant sur des anecdotes vécues par son entourage, des entrevues avec des experts, des recherches approfondies sur la parentalité — donnant la parole à autant de femmes que d'hommes —, Marilyse Hamelin dresse un sombre portrait de la situation au Québec à travers ces 180 pages.

À l'approche du grand dévoilement, elle reconnaît avoir été découragée par ses recherches des deux dernières années. Mais la colère a désormais fait place à l'espoir de « réveiller les lecteurs ». « En vieillissant, on sait que les choses sont difficiles à changer. Je sais que ça va être long, mais je ne demande qu'à être surprise. »

Le Rapport mondial 2016 sur la parité entre hommes et femmes du Forum économique mondial estime même que la parité ne sera pas atteinte avant 2186, tout en rappelant qu'au Canada les hommes gagnent 1,52\$ pour chaque dollar gagné par une Canadienne.

Pour Marilyse Hamelin, cette réalité persistante trouve son origine dans la maternité, les femmes représentant au sein du couple le « parent par défaut ». Ce sont elles qui prennent le long congé parental partageable, aménagent leur horaire pour récupérer l'enfant après la garderie, quittent le travail soudainement lorsqu'il est malade. Sans oublier qu'elles accomplissent encore aujourd'hui 70% des tâches domestiques, d'après le Conseil du statut de la femme.

Et tant qu'il y aura un déséquilibre dans la parentalité, l'égalité des chances pour les femmes ne sera pas atteinte, croit l'auteure. « Les employeurs présumant qu'elles souhaiteront tôt ou tard fonder une famille » et seront plus susceptibles de s'absenter, leur préférant alors un candidat masculin.

Si d'emblée l'auteure se porte à la défense

des femmes, c'est « un plaidoyer pour une égalité dans la parentalité » qu'elle propose. « Ce n'est pas un procès des hommes, assure-t-elle. Si ce livre-là fait le procès de quelque chose, c'est du statu quo. [...] Ça me fâche, cette idée d'une égalité déjà atteinte, alors qu'on en est loin. Ça nous empêche d'avancer et peut occasionner des reculs si on reste assis sur nos lauriers. »

Stérotypes

M^{me} Hamelin fait remarquer dans son livre comment les inégalités entre les sexes, en ce qui a trait aux responsabilités familiales, découlent en fait d'une construction sociale. « Ça se peut-tu que la petite fille ait vu sa mère prendre soin des enfants? Ça se peut-tu qu'on lui ait donné des poupées et pas à son frère? Ça se peut-tu que la documentation sur la parentalité s'adresse aux femmes? »

Certains stéréotypes demeurent, selon elle, comme l'idée que les femmes détiennent « la science infuse sur la parentalité », que c'est inné pour elles de s'occuper des enfants, en raison de leur instinct maternel.

Pourtant, « un homme peut tout aussi bien prendre soin des enfants qu'une femme. La seule différence biologique se situe au niveau de la grossesse et de l'allaitement », écrit-elle.

Ainsi valorisées, les femmes surinvestissent la maternité et s'enferment dans ce rôle de mère au foyer, abandonnant leurs aspirations professionnelles, pense M^{me} Hamelin. C'est d'ailleurs ce qui l'a fait renoncer à la maternité. Dès les premières pages, la journaliste explique qu'elle désirait « réaliser tous [ses] projets, [ses] rêves, [ses] ambitions sans risquer de devoir tout abandonner pour [se] mettre sur la voie de garage ».

Ce détail lui a déjà valu quelques commentaires sur les réseaux sociaux, certains estimant qu'elle parlait sans savoir. « Si j'avais des enfants, qu'est-ce qu'on dirait? Que je suis trop collée au sujet, que je suis émotive, que je prêche pour ma paroisse, que je ne suis pas objective », se défend-elle.

À ses yeux, ces réactions prouvent à quel point le sujet est abordé de façon essentiellement « intime et privée » au Québec, au lieu

d'être traité comme un enjeu social qui concerne l'ensemble de la société.

Le Québec pas à plaindre?

Bien que critique sur le manque de volonté politique du gouvernement Couillard pour atteindre l'égalité entre les sexes, l'auteure reconnaît que le Québec n'est pas à plaindre et s'avère même en avance sur le reste du Canada.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), programme phare en matière de conciliation famille-travail, est aussi pris en exemple sur tout le continent nord-américain, considéré comme « l'un des meilleurs du monde » par le Center for American Progress.

Instauré par le gouvernement Charest en 2006, le RQAP propose aux femmes un congé de 15 à 18 semaines, de 3 à 5 semaines aux hommes, et de 25 à 32 semaines partageables entre eux.

Selon le Conseil du statut de la femme, 80% des pères québécois prennent leur congé de paternité de 5 semaines, mais seulement un quart d'entre eux se prévalent d'une partie du congé partageable, le laissant plutôt à la mère. « La politique est là, mais ce n'est pas passé dans la culture populaire. Je serais curieuse de voir le nombre de personnes qui savent que c'est partageable », confie l'auteure.

Le Québec devrait plutôt s'inspirer des pays scandinaves, selon elle, telle l'Islande, qui offre cinq mois de congé à la mère, cinq autres au père, et deux mois partageables. « Voilà une politique publique progressiste visant à favoriser l'égalité des femmes et des hommes en emploi! Pourquoi un employeur exercerait-il une discrimination contre les femmes à l'embauche puisque les hommes s'absenteront désormais pour une durée à peu près égale? »

« Je ne prétends pas avoir toutes les solutions. Moi, j'amène quelques pistes. Il faut en apporter d'autres. C'est un travail collectif. » Avec cet essai, Marilyse Hamelin espère générer « une conscientisation » afin que les lecteurs réalisent qu'ils font perdurer ces stéréotypes qui desservent les femmes.

Le Devoir

EXTRÉMISTES

SUITE DE LA PAGE 1

de ses allures de milice privée et des ambiguïtés dans son discours.

« On avait dimanche la crème des casseurs au Québec, ils étaient environ 80 [...] Il faut absolument condamner le comportement tellement crétin de la bande de Jaggi Singh pour qui la violence est un moyen légitime, ce qui à mon sens est complètement crétin », a-t-il dit.

Le maire, très remonté en ce jour qui marquait son retour de vacances, n'a pas épargné les disciples de La Meute non plus.

« Si on les écoute, ils vont nous faire croire qu'ils font du scoutisme [...] toutefois, un de leurs lieutenants était avec les extrémistes blancs à Charlottesville [aux États-Unis, à une manifestation des suprémacistes blancs]. On ne peut pas avoir plus ambigu que ça. Je me méfie énormément parce que, quand ces gens-là vont prendre un peu d'enflure et vont décider de sauver la race, ça peut se compliquer », a-t-il souligné.

Dimanche, le groupe ultranationaliste La Meute, dont plusieurs positions sont hostiles à l'immigration, a organisé un rassemblement près du parlement à Québec.

Des contre-manifestants se sont divisés en deux groupes tout l'après-midi pour empêcher les membres de La Meute de défiler dans les rues de la ville.

Après quatre heures de confinement dans un stationnement intérieur et une fois les militants antiracistes partis, La Meute a entrepris une marche silencieuse en opposition à l'arrivée de demandeurs d'asile haïtiens en provenance des États-Unis, qu'ils qualifient d'« immigration illégale ».

Selon Maxime Fiset, consultant au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, La Meute était consciente de pouvoir « marquer des points » en jouant la carte de l'apaisement.

Selon lui, lorsque la casse a commencé, c'était évident que La Meute allait s'en servir comme discours victimaire.

« Pour eux, c'est une victoire de relations publiques. Les gens détestent les casseurs. La Meute a été très cohérente avec son discours. Elle veut montrer que c'est l'extrême gauche qui est dangereuse et dimanche, lorsque les antiracistes ont fait du grabuge, ils sont devenus l'exemple dont se servira La Meute et qui finalement éloigne le fait qu'ils sont le groupe qui cause la plus grande polarisation au Québec », explique M. Fiset.

La Meute assure ne pas avoir prévu de rester enfermée quatre heures dans un stationnement, mais avoue que la tournure des événements lui est favorable.

« Ils se sont nui à eux-mêmes. C'est certain que ça fait notre affaire. Ils sont passés pour des malades mentaux à tout casser; nous, on a eu la belle job », a souligné Sylvain Brouillette, porte-parole du groupe.

Bien qu'il assure ne pas prôner la violence, le militant Jaggi Singh n'a pas voulu dénoncer le grabuge de certains manifestants antifascistes.

« Dans une lutte globale contre le fascisme, parfois, il faut utiliser des moyens violents », a-t-il indiqué, disant vouloir être « honnête ». L'activiste était jusqu'à lundi le seul manifestant à avoir été arrêté.

Lundi, les policiers poursuivaient leur enquête. La veille, ils avaient souligné avoir en leur possession des images, des vidéos et du renseignement quant aux individus qui ont participé activement aux manifestations déclarées illégales. Des arrestations sont à prévoir, a averti la police.

Les avertissements du maire Labeaume n'auront pas eu l'effet escompté auprès des deux groupes visés, qui ont l'intention de continuer à se servir des rues de Québec pour manifester.

« [Le maire] Labeaume reproduit la rhétorique de l'extrême droite raciste en ordonnant aux gens de "retourner d'où ils viennent". Il s'agit d'un des principaux "arguments" utilisés par l'extrême droite et les groupes anti-immigration, incluant les racistes de La Meute, de la Storm Alliance et des Soldats d'Odin, qui ont tous une base importante dans la ville du maire Labeaume », a écrit sur sa page Facebook Jaggi Singh.

La Meute estime que le maire de Québec oublie les lois canadiennes qui leur garantissent le droit de manifester.

« Nous, on va aller manifester devant le parlement aussi souvent que c'est nécessaire. On n'en a rien à foutre de son avertissement [...] En plus, beaucoup de membres de La Meute sont des gens de Québec, ce sont ses électeurs », a indiqué M. Brouillette.

Le maire Labeaume a accusé les deux groupes de manifestants d'avoir terni l'image de la ville.

De son côté, le premier ministre Philippe Couillard a condamné les violences perpétrées la veille. « Il n'y a pas de tolérance pour ça, quel que soit le côté d'où ça vient », a-t-il dit lors d'un point de presse au Lac-Saint-Jean.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Rectificatif

Dans l'éditorial de Manon Cornellier intitulé « Vente d'armes à l'Arabie saoudite : un aveu incontournable », publié le samedi 19 août en page B 4, il est fait mention d'un contrat de 150 milliards de dollars. Il fallait plutôt lire de 15 milliards de dollars.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Renseignements et administration : 514 985-3333

D

Le Devoir sur ledevoir.com

f

sur Facebook

🐦

et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333

Par courriel redaction@ledevoir.com

Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Par courriel publicite@ledevoir.com

Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452

Par courriel avisdev@ledevoir.com

Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322

Par télécopieur 514 985-3340

Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Javier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.